



Le premier ministre Mulroney a haussé le ton à l'endroit des Américains-hier, durant sa dernière conférence de presse de l'année.

Un sursis de deux ans pour Boisbriand

■ Le cadeau de Noël de GM à ses employés

CLAUDE TURCOTTE

General Motors va garder son usine de Sainte-Thérèse ouverte pendant au moins deux autres années; l'usine sera d'ailleurs pourvue d'équipements des plus récents pour pro-

duire de nouveaux modèles d'auto. C'est le cadeau de Noël qu'a livré hier aux 4,000 employés de l'usine de Boisbriand le président de General Motors du Canada, M. George Peaples, qui a fait part de cette décision au cours d'une assemblée à l'usine même. Le président a précisé qu'au-

cune subvention gouvernementale ne sera nécessaire pour assurer la modernisation des équipements, mais « la compagnie négocie avec les gouvernements de Québec et d'Ottawa sur une aide possible en vue d'une expansion future ».

Les employés attendaient cette annonce avec une certaine confiance, puisqu'ils avaient déjà planifié une autre réunion hier soir, un party de Noël.

Toutefois personne n'a pris la journée d'hier à la légère. Outre le président de GM, il y a eu aussi le président des Travailleurs unis de l'automobile, M. Bob White, qui s'est rendu à l'usine de Boisbriand, en compagnie de M. Claude Ducharme, le dirigeant québécois des TUA.

Les autorités ont procédé avec une grande discrétion. Elles ont fait savoir à la Presse canadienne seulement en fin d'après-midi qu'il y aurait, à 18 heures, une annonce concernant l'avenir de l'usine de Boisbriand. Au bureau des relations publiques de GM, il n'y avait d'autre réponse que celle d'une bande enregistrée.

On sait que l'avenir de cette usine a fait l'objet de nombreux comm-
Voir page A-10 : Un sursis

Mulroney bombe le torse devant les Américains

BERNARD DESCOTEAUX

OTTAWA — Le gouvernement canadien ne se laissera pas impressionner par les leçons de morale des Américains lorsque viendra le temps de donner des subventions pour la modernisation de l'usine de Boisbriand de la General Motors. Le pre-

mier ministre Brian Mulroney a ainsi réagi hier à l'invitation faite jeudi par le négociateur américain Peter Murphy de ne surtout pas verser de subvention pour l'usine GM de Boisbriand.

Adoptant un ton poli mais ferme, le premier ministre a déclaré au cours d'une conférence de presse
Voir page A-10 : Mulroney

Langue: Bourassa fait son bilan

C'est à Ottawa qu'on recule, non à Québec

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Le gouvernement libéral est plus vigilant que le précédent quant au respect de la loi 101; et s'il y a reculé, ce n'est pas à Québec, mais bien à Ottawa et dans les institutions fédérales, dont l'armée.

Telle est la double réponse que le premier ministre a fournie hier aux détracteurs de ses décisions linguistiques, la première s'adressant aux québécois, la seconde à l'intention de MM. Brian Mulroney et Marcel Masse.

« Le respect de la loi 101 a été fait avec beaucoup plus de vigilance par le gouvernement actuel que par l'ancien gouvernement », a lancé M. Robert Bourassa au chef de l'opposition, qui lui demandait d'expliquer

pourquoi il avait attendu un an avant d'appliquer la loi concernant le non-respect de l'affichage public unilingue.

D'autre part, sans dire carrément au premier ministre fédéral de se mêler de ses affaires, ainsi que l'avait fait Mme Lise Bacon, le chef du gouvernement estime que « M. Mulroney a une bonne occasion d'appliquer son intérêt pour les francophones dans des institutions fédérales ». M. Bourassa évoque l'ancien chef d'état-major, le général Jean-V. Alard, s'inquiétant devant lui « très sérieusement du déclin du nombre de francophones dans les postes supérieurs de l'armée canadienne depuis deux ans ».

« Quand on parle de recul, on devrait examiner les faits, poursuit M. Bourassa.
Voir page A-10 : Ottawa

Irangate : Un juriste mènera une enquête indépendante

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Un juriste éminent de 74 ans, M. Lawrence Walsh, ancien magistrat et diplomate, a été nommé hier procureur spécial pour diriger l'enquête pénale sur le scandale des livraisons d'armes américaines à l'Iran.

Il devra établir si des lois ont été enfreintes et s'il y a lieu d'intenter des poursuites pénales contre les personnes mêlées à cette affaire et au transfert de \$30 millions US de bénéfices, réalisés lors de la vente, aux rebelles antisandinistes nicaraguayens.

« L'importance de mon rôle consiste à mener une enquête équitable et approfondie », a-t-il déclaré à la presse, après avoir prêté serment. « Nous agirons aussi vite que possible ».

Il a indiqué qu'il s'entretiendrait au plus tôt avec l'attorney-général Edwin Meese, le directeur du FBI, William Webster, et les présidents des commissions d'enquête du congrès. Un grand jury sera formé à Washington, a-t-il ajouté.

Il a dit ignorer combien de temps durerait l'enquête et s'est refusé à s'exprimer sur la demande d'immunité formulée par Reagan pour ses ex-collaborateurs, le lieutenant-



Lawrence E. Walsh

colonel Oliver North et le vice-amiral John Poindexter.

La cour spéciale composée de trois juges a accordé des pouvoirs très étendus à M. Walsh, qui avait participé aux négociations de paix de Paris entre les États-Unis et le Vietnam à partir de 1969.

Les experts en droit estiment que M. Walsh, bien connu des milieux juridiques, possède la stature et toutes les compétences requises pour mener l'enquête.

M. Walsh avait déjà exercé des fonctions gouvernementales, en particulier à Paris en 1969, où il avait été un des négociateurs américains des accords de cessez-le-feu avec le Vietnam.

« C'est un homme d'une parfaite intégrité et d'un jugement très sain. J'ai pour lui beaucoup de considération », a dit de lui l'ancien secrétaire à la Défense Cyrus Vance, qui avait connu M. Walsh pendant que se déroulait la négociation.

La nomination de M. Walsh intervient après que le président Ronald Reagan ait nommé le procureur spécial
Voir page A-10 : Irangate

La Laurentienne s'empare d'une banque

■ Une première dans le milieu financier canadien

SERGE TRUFFAUT

Le Groupe La Laurentienne sera vraisemblablement la première institution financière au Canada à prendre le contrôle d'une banque, a appris le DEVOIR de M. Claude Cas-

tonguay, président de ce conglomérat.

L'entreprise québécoise vient en effet de se porter acquéreur d'un bloc d'actions additionnels de 20 % des actions détenues par trois groupes différents, ce qui porte à 52 %, soit la majorité relative, ses parts

dans la Banque d'Épargne.

Ce geste, qui a coûté seulement \$40 millions, survient au lendemain de l'annonce par le ministre d'État aux Finances du gouvernement fédéral, M. Tom Hockin, visant à décloisonner, au cours de 1987, les activités financières. Cet énoncé de politique permettra à une même institution de transiger divers produits financiers et, implicitement, d'élargir son champ d'activités. C'est ce qu'on appelle dans le jargon du métier le « big bang ».

Pour le dirigeant de La Laurentienne, « cela confirme l'orientation prise par notre groupe de diversifier nos services financiers; nous sommes d'ailleurs des précurseurs dans ce domaine ». Précurseur ou pas, il est vrai que dans le dossier présent, La Laurentienne a eu le nez fin.

En effet, M. Castonguay a confié que des ententes formelles avaient été prises avec les propriétaires d'actions bien avant qu'Ottawa rende sa décision publique. S'il n'a pas été possible de préciser la date de signature — cela aurait permis de déterminer le prix de l'action — le DEVOIR a tout de même appris que l'une d'entre elles avait été réalisée
Voir page A-10 : La Laurentienne



Le 266 de la rue Saint-Jacques où loge depuis des lustres le siège social de la Banque d'Épargne.

Le débat sur la ligne 6 se corse L'Hydro ment, accuse Ciaccia

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. John Ciaccia, a accusé hier Hydro-Québec d'avoir menti au gouvernement en lui cachant, en dépit de demandes répétées, l'exis-

tence d'un rapport de la firme d'ingénierie SNC qui juge « réalisable » la traversée du Saint-Laurent par câble sous-marin.

Devant la gravité de cette affaire, Québec a convoqué pour le 7 janvier la direction d'Hydro-Québec pour
Voir page A-10 : L'Hydro

LE DEVOIR passeport

ALBERT BOURASSA

UN MAGAZINE DE TOURISME SUR LE SKI

Le Devoir publie aujourd'hui un autre de ses magazines de qualité. **LE DEVOIR PASSEPORT**, traitant exclusivement du ski. Ski alpin, ski de randonnée, destinations principales de ski au Québec, en Nouvelle-Angleterre, dans les Rocheuses et en Europe. Du chic sur les pentes à la cuisine au divertissement en montagne, tout y est!

Un magazine à conserver, à lire et à relire.

AU SOMMAIRE

BOURASSA SE FÉLICITE

Le gouvernement se félicite de sa première année de pouvoir, et le PQ s'inquiète des tensions qui menacent la société québécoise. **Page 3**

PRIX ORANGE À L'ARCHEVÊCHÉ

Sauvons Montréal a décerné son prix Orange au comité de construction et d'art sacré de l'archevêché de Montréal pour la rénovation et la restauration d'un grand nombre d'églises. **Page 3**

CULTURE

YVES SIMONEAU

C'est, en fait, un « fou de l'écran » qui signe l'adaptation cinématographique du roman d'Anne Hébert, *Les Fous de Bassan*. **Page C-1**

PASSEPORT

NOËL DANS QUATRE PAYS

Dans cinq jours, toutes les nations chrétiennes fêteront, selon des traditions et des coutumes séculaires, la naissance de Jésus. PASSEPORT propose cette semaine de raconter comment l'on célèbre Noël dans quatre régions différentes. **Cahier D**

Le silencieux

RIRE. — Sourire sans le sou.

Tout le monde se lamentant de son sort pitoyable, on en est arrivé à ne plus distinguer celui qui réclame sa part du gâteau de celui qui mentie un bol de soupe.

Aujourd'hui, il n'y a plus de gros péchés. Pas surprenant, ils étaient mortels.

Divorce. — Le sacrement d'extrême-onction du mariage.

— **ALBERT BRIE**

Pour les amateurs de littérature, choisissez...

SURPRENDRE LES VOIX, 240 p., 16,95\$

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN, 174 p., 11,95\$

L'ENVOLEUR DE CHEVAUX, 180 p., 13,95\$

BORÉAL

« Je me mêle de mes affaires »

Mulroney retorque à Bacon à propos du débat linguistique



BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA - Le premier ministre du Canada a le droit ainsi que la responsabilité d'intervenir dans les débats politiques de l'heure au Canada, peu importe si ces débats se déroulent au Manitoba ou au Québec, estime Brian Mulroney.

C'est ce qu'a soutenu hier M. Mulroney qui répliquait ainsi à la vice-première ministre du Québec, Mme Lise Bacon. Celle-ci avait, voici quelques jours, dit au premier ministre canadien de se « mêler de ses affaires » en le voyant intervenir dans le débat linguistique québécois.

« Je vous dis tout simplement que je suis Québécois, Canadien et premier ministre du Canada et je m'occupe de mes affaires en parlant des droits des citoyens du Québec ou du Manitoba », a soutenu le premier ministre. Il a poursuivi en soutenant qu'il est même de la responsabilité du premier ministre du Canada d'éviter le mutisme dans ce genre de débats.

L'intervention de M. Mulroney s'était faite au plus fort du débat sur les amendements à apporter à la loi 101. Sur les ondes d'une station radiophonique de Montréal, il avait alors soutenu il y a deux semaines qu'il fallait éviter tout recul. Sa déclaration venait appuyer le mouvement d'opposition aux projets de loi présentés par le gouvernement Bourassa visant à permettre l'affichage bilingue.

« Je représente un comté essentiellement, sinon totalement francophone. Je suis moi-même natif de ce comté et j'ai entièrement le droit de livrer des opinions sur des questions qui m'intéressent comme citoyen et comme contribuable », a dit hier M. Mulroney pour justifier son intervention.

« Je crois que la promotion de la langue française est un élément primordial de la politique d'unité nationale. Au Québec, il faut que le français soit maintenu et renforcé », a répété encore hier M. Mulroney.

Cet appui au français ne consti-



tue pas cependant un déni des droits des minorités qui peuvent toujours compter sur l'appui du gouvernement fédéral, a-t-il dit hier alors qu'un journaliste anglophone l'invitait à intervenir pour défendre les commerçants anglophones qui sont poursuivis pour ne pas avoir respecté les dispositions de la loi 101 en matière d'affichage.

Le premier ministre n'a aucunement l'intention d'intervenir pour défendre ces contrevenants en raison des recours judiciaires qui sont exercés par ailleurs sur la constitutionnalité de certains éléments de la loi 101. Il rejette l'argument du « deux poids deux mesures » invoqué par le biais d'une allusion à son intervention en 1983 pour défendre les droits de la minorité francophone au Manitoba. Selon lui, il faut éviter de confondre les choses dans la mesure où la situation légale de la minorité francophone au Manitoba est très différente de la situation de la minorité anglophone au Québec.

Le premier ministre Mulroney est par ailleurs conscient que dans son champ de responsabilités il lui faut « s'occuper de ses affaires ». Alors que certains ministères et organismes fédéraux se traînent les pieds dans l'application de la loi sur les langues officielles, il a profité de sa conférence de presse d'hier pour faire une mise au point.

« La loi sur les langues officielles fut passée afin justement d'assurer notre survie dans le domaine linguistique. Il y aura des amendements importants qui seront annoncés au tout début de l'année. D'ici là, la loi s'applique », a-t-il dit, ajoutant que « personne, y compris la GRC, n'a le droit de s'y soustraire sans l'approbation préalable du gouvernement ».

Il faisait ainsi référence à la GRC qui cette semaine a été accusée par les membres d'un comité parlementaire de vouloir justement se soustraire à l'application de la loi en égard à l'embauche de personnel francophone et en égard à la connaissance du français comme critère de promotion.

L'Assemblée nationale ajourne au 10 mars

Bourassa se félicite de sa performance, Johnson s'inquiète des menaces de tensions

GILLES LESAGE

QUÉBEC - Tandis que le gouvernement se félicite de la performance de sa première année de pouvoir, l'opposition s'inquiète des tensions qui menacent la société québécoise.

C'est ce qui ressort des bilans respectifs dressés hier par le premier ministre et par le chef de l'opposition, au terme des travaux sessionnels de l'Assemblée nationale, ajournés au mardi 10 mars prochain.

Avant de se séparer pour les Fêtes, les députés ont adopté à la chaîne un grand nombre de projets de loi, dont le 124, réduisant à un le nombre d'exams dentaires gratuits pour les enfants, et le 150, portant réforme du régime forestier. Le premier a été accepté par les 90 libéraux présents et rejeté par les 21 péquistes, tandis que le second a fait l'unanimité des 111 parlementaires encore à Québec.

Il faut signaler aussi que, durant l'intersession, un grand nombre de commissions siègeront soit pour étudier des projets, soit pour tenir des audiences publiques sur des avant-projets de loi, notamment l'un portant réforme au code civil du Québec du droit des sûretés réelles et de la publicité des droits, présenté hier par M. Herbert Marx. Le ministre de la Justice a aussi rendu public un projet prévoyant la nomination de juges additionnels.

Quant à lui, M. Robert Bourassa se réjouit de sa performance économique et linguistique (à preuve, les témoignages de MM. René Lévesque et Jacques Parizeau), législative (les lois 119, 142, 150, 127, 157, et le reste), de même que des ententes en cours avec les 300.000 employés du secteur public (à preuve, les témoignages du président de la CSN, M. Gerald Larose et du Conseil du patronat du Québec). Cela a été une bonne année et le gouvernement a bien géré, dit-il, dans une rare conférence de presse, la première depuis des mois.

M. Bourassa assure que les nouvelles conventions collectives du secteur public respectent les équilibres financiers et font preuve du sens des



Robert Bourassa

responsabilités des centrales syndicales. « C'est un bon règlement, c'est satisfaisant, c'est raisonnable... Cela s'est fait dans le calme, la sérénité et tout le monde était fier... » Cette maturité lui donne confiance quant à l'avenir du Québec. Toutefois, le gouvernement devra poursuivre sa politique de gestion financière serrée. Il ne prévoit pas que le déficit soit plus élevé que prévu, ni l'an prochain (\$2,7 milliards), ni même en 1988 (\$2,6 milliards), les politiques de resserrement budgétaire donnant leurs fruits, ainsi que la croissance économique, l'élimination des dépenses inutiles et l'accroissement de la productivité.

« En 1988, si notre prévision économique est exacte, on devrait être capables d'assumer nos responsabilités sans affecter l'équilibre financier. » Quant aux emplois, d'avoir réussi à en créer 62.000, c'est une performance très acceptable. Dans les privatisations, aussi, le gouvernement a respecté ses engagements. Quant à l'aide sociale, il ne saurait y avoir de réforme définitive avant les décisions fédérales sur le rapport Forget; des réformes intérimaires, il faut aussi en discuter avec Ottawa, qui paie la moitié de la note.



Pierre Marc Johnson

Satisfait de toute son équipe, l'une des meilleures au Canada, dit-il, le premier ministre ne songe pas à un remaniement ministériel ou à changer de président à l'Assemblée.

Quant à la rumeur voulant que le député Reed Scowen soit nommé délégué général du Québec à Londres, il la qualifie de « prématurée ». Une autre rumeur envoie plutôt M. Scowen à New York, en remplacement de Mme Rita Dionne-Marsolais.

Pour sa part, M. Pierre Marc Johnson s'est dit extrêmement satisfait, lui, du travail sérieux de toute l'opposition au cours de la session automnale. En plus de la langue, il note que le développement économique, la création d'emplois et la privatisation ont fait l'objet des préoccupations des 23 péquistes.

Ils ont pu par ailleurs améliorer des projets importants, tel le 150 sur les forêts et le 103 sur la Société d'investissement jeunesse. Mais M. Johnson déplore que le gouvernement n'ait pas tenu des amendements de l'opposition concernant la construction (119), qu'il a fait adopter avec une motion de clôture.

Dans l'ensemble, M. Johnson considère que le bilan gouvernemental

est peu réjouissant, notamment en ce qui touche la langue, l'aide sociale, le financement des universités, la qualité du processus législatif et la planification des travaux parlementaires. De plus, il est peu rassuré quant à l'action du gouvernement sur les grands enjeux: langue, croissance de l'emploi, privatisations, intégration des jeunes, négociations sur le libre-échange et négociations constitutionnelles.

M. Johnson s'en prend au leader gouvernemental, M. Gratton, qui a mal planifié les travaux législatifs, à Mme Bacon, la plus partisane des ministres, à qui M. Bourassa a confié le dossier linguistique, à M. Marx et à ses incroyables volte-face dans ce qu'il appelle le gâchis linguistique, un dossier politique qui appelle des décisions politiques et non judiciaires.

Quant au règlement dans le secteur, il ne saurait dire si le coût en est trop élevé; mais il signale qu'en ajoutant d'un coup \$140 millions à la dernière minute pour 1988, pour un grand total de \$2 milliards, le gouvernement ne pourra plus s'en prendre au PQ pour ses coupures et compressions inévitables l'an prochain.

Pour sa part, le leader du gouvernement à l'Assemblée estime qu'il légifère mieux que le précédent, en ce qu'il ne présente plus de bills omnibus, ce pour quoi juges et avocats l'ont félicité. Il estime que l'opposition n'a pas respecté les ententes tacites conclues avec lui parce qu'elle est aux prises avec des tensions internes et que M. Johnson voulait consolider son leadership.

M. Gratton promet de mieux planifier les travaux, les ministres étant obligés désormais de présenter avant le 15 janvier les projets qu'ils veulent faire adopter au printemps, et avant le 15 juillet ceux qu'ils veulent avoir avant les Fêtes, sauf les vrais cas d'urgence. A son avis, l'opposition a fait beaucoup de bruit, mais rien pour revaloriser l'institution parlementaire, en faisant de l'obstruction sur les projets avec lesquels elle était d'accord, pour retarder l'étude de ceux auxquels elle s'opposait, comme les projets 119, 140 et 142.

Mulroney donnera bientôt le feu vert à l'ouverture des négociations constitutionnelles

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA - Le gouvernement Mulroney donnera bientôt le feu vert à l'ouverture de négociations formelles visant à réintégrer constitutionnellement le Québec au sein de la fédération canadienne.

C'est ce qu'a suggéré hier le premier ministre Brian Mulroney en disant avoir maintenant toutes les indications l'assurant des chances de succès de cette délicate opération.

Le premier ministre conservateur a toujours posé comme condition préalable à l'ouverture de ces négociations que l'on s'assure dans un premier temps des chances raisonnables de réussite. Selon ce qu'il a indiqué hier, le ministre responsable des relations fédérales-provinciales, le sénateur Lowell Murray, estime maintenant que ces conditions sont

réunies. L'évaluation de la situation a été faite jeudi et selon M. Mulroney, « l'esprit est bon, les chances de succès semblent raisonnables et il semble y avoir un désir partagé d'essayer et d'aller de l'avant ».

Ce sentiment existait déjà lorsque les premiers ministres se sont rencontrés pour leur conférence annuelle sur l'économie au mois de novembre. Ils avaient alors convenu de faire une dernière vérification de la volonté commune, chose qui fut faite par M. Murray à l'occasion d'une tournée des capitales provinciales.

L'échéancier le plus couramment évoqué pour ces négociations est celui dit du printemps. Ainsi, le gouvernement Mulroney donnerait le feu vert officiel pour les négociations au cours de la deuxième moitié de janvier puis se mettraient en place des comités de travail réunissant les 10

provinces et le gouvernement fédéral pour analyser les cinq conditions posées par le Québec pour adhérer à la constitution.

Si tout va bien, il pourrait être possible de tenir une conférence des premiers ministres immédiatement avant ou immédiatement après la conférence des premiers ministres prévue pour la mi-avril sur les droits des autochtones. Sinon, une nouvelle conférence pourrait avoir lieu en mai ou en juin.

Le premier ministre a indiqué hier qu'il tenait beaucoup à régler ce dossier avant la fin du mandat de son gouvernement. « La route sera parsemée d'embûches », a-t-il dit, ajoutant que sur la constitution, le commerce, la réforme fiscale sont autant de sujets où le gouvernement se doit de prendre des risques.

Si « parfois on réussit, parfois on

échoue ». M. Mulroney estime que le gouvernement ne peut se permettre d'échouer dans le domaine constitutionnel. L'absence du Québec de l'accord constitutionnel de 1981 a des répercussions sur la vie des Canadiens de multiples façons, a-t-il dit, citant en exemple la conférence sur les droits des autochtones.

L'abstention du Québec a ainsi fait échouer un accord sur l'inclusion des droits des autochtones dans la constitution. Il manquait une province pour avoir la majorité requise de sept provinces mais le Québec s'est depuis trois ans abstenus de se prononcer même si elle appuyait néanmoins les revendications autochtones. Pour cette raison, le gouvernement fédéral ne détesterait pas avoir réglé le dossier constitutionnel du Québec avant la prochaine conférence sur le sujet.

L'agence spatiale doit être à Montréal, conviennent le PQ et le PLQ

QUÉBEC (PC) - La future Agence spatiale canadienne doit être installée à Montréal, ont soutenu hier le gouvernement et l'opposition dans une motion qui a été adoptée à l'unanimité à l'Assemblée nationale.

Présentée par le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique Pierre MacDonald, la motion fait valoir que le choix de Montréal serait tout à fait logique pour recevoir cette agence dont le gouvernement fédéral doit annoncer la localisation dans les prochaines semaines.

Elle évoque notamment que 50 p.c. de l'industrie aérospatiale canadienne est concentrée à Montréal, que 79 p.c. de la recherche-développement accomplie au Canada dans

ce secteur se fait au Québec et surtout dans la région de Montréal, et que plusieurs industries reliées à l'aérospatiale et l'aérospatiale y opèrent déjà.

En plus de souligner le fait que Montréal possède tous les atouts nécessaires, la motion de M. MacDonald fait valoir que la localisation de cette agence ailleurs pourrait entraîner un déclin irréversible de l'industrie aérospatiale, des télécommunications, de la micro-électronique et de l'industrie naissante des matériaux nouveaux à Montréal.

Pour l'opposition péquiste, le député de Bertrand, Jean-Guy Parent, a appuyé le geste du gouvernement mais il l'a mis en garde contre le partage traditionnel voulant que l'indus-

trie aéronautique se concentre au Québec et que l'industrie de l'automobile s'en aille en Ontario.

M. Parent rappelle qu'en terme de production, l'industrie automobile est 9 fois plus importante que l'industrie aéronautique, et 3 fois plus importante en terme d'emplois.

Affirmant que le gouvernement actuel ne défend pas suffisamment les intérêts du Québec en ce qui a trait aux investissements dans le secteur de l'automobile, M. Parent conclut que le Québec, avec ses centaines de milliers de sans emploi, n'a pas les moyens de troquer la place qui lui revient dans le secteur de l'aéronautique contre d'autres investissements majeurs auxquels il a aussi droit.

Les bijoux de famille n'étaient pas inscrits au registre officiel

JEAN-PIERRE PROULX

Qui connaît le « règlement concernant les marchands de bric-à-brac, les prêteurs sur gages et les marchands de chiens et à l'effet de contrôler la vente de certains articles »?

Les bijoutiers ont, quant à eux, tout avantage à le connaître et surtout à l'appliquer pour leur plus grande protection et celle du public en général.

Le bijoutier Gilbert Viau de la rue Mont-Royal vient en effet de se faire condamner à payer à une certaine dame la somme de \$800 pour

n'avoir pas inscrit dans le registre réglementaire les bijoux achetés à un inconnu pour la somme de \$72 et les avoir échangés aussitôt pour de l'or.

En vertu de ce règlement municipal de Montréal, les marchands en général et les bijoutiers en particulier doivent tenir un registre des achats qu'ils font aux particuliers « de l'or ou d'autres métaux précieux, de pierres précieuses ou de bijoux de quelque genre que ce soit ».

Ils doivent inscrire une description des objets achetés, le nom, l'occupation, l'âge probable et l'adresse du vendeur, la date et

l'heure de l'achat. Ils ne peuvent revendre ces objets avant quinze jours et inscrire la nouvelle transaction à leur registre.

Les marchands et bijoutiers sont tenus, à demande, de soumettre ce registre à la police. Ils doivent même transmettre chaque jour un extrait du registre sur les transactions de la veille.

Dans le cas qui nous occupe, la plaignante s'était fait voler des bijoux par son pensionnaire. Il s'est rendu à la bijouterie de M. Viau. L'épouse de ce dernier a acheté les bijoux pour \$72 et le voleur s'est rendu ensuite rue Saint-Denis pour acheter de la drogue.

SHIKOKU BONSAI

Sûrement une des meilleures façons de souhaiter Joyeux Noël et NOUS GARDERONS VOTRE SECRET!

Achetez un Bonsai maintenant et nous le garderons pour vous jusqu'à Noël.

Venez nous rencontrer et choisissez parmi la plus grande sélection d'authentiques Bonsai au Canada.

Nos artistes entraînés au Japon, vous assure gratuitement d'une qualité de services professionnels, et ce, même après vente.

A Noël soyez avant-gardiste, offrez un cadeau grâce auquel on pensera toujours à vous.

Prix à partir de 35\$

Heures d'ouverture:
Samedi 10 h à 18 h
Dimanche 10 h à 18 h
du lundi au vendredi de 10 h à 21 h.

Remise de 5\$ avec présentation de cette annonce

768 rue St-Paul à l'ouest de McGill 866-0314

Les magasins

ARTHUR QUENTIN ET BLEU NUIT

seront ouverts

de 12:00 hres à 18:00 hres

le dimanche 21 décembre

ARTHUR QUENTIN
3960 St-Denis
843-7513

BLEU NUIT
3913 St-Denis
843-5702

Sauvons Montréal décerne son prix Orange au comité d'art sacré de l'archevêché

NATHALIE PETROWSKI

Trois oranges et quatre citrons, tel est le bilan des prix remis annuellement par Sauvons Montréal. La supériorité numérique des citrons indique bien que tout n'est pas parfait dans le mobilier montréalais où les édifices s'élèvent et s'écroulent au hasard des besoins et surtout des intérêts. Le jury de cinq membres a réuni cette année autour de la table de délibérations, l'architecte et professeur Denis Marchand, l'urbaniste et avocat Jean Paré ainsi que trois autres architectes en pratique privée soit Josette Michaud, Maureen Capper et Jacques Rousseau.

A qui sont allés les prix cette an-

née et pour quelles raisons? La question suscite une foule de réponses allant de la qualité d'intervention en milieu urbain jusqu'aux bénéfices que cette intervention procure à la communauté. Plutôt que de s'en tenir à la construction et à l'esthétisme pur, Sauvons Montréal a tenu à célébrer la restauration, le recyclage et parfois même la démolition d'un édifice.

Dans la catégorie orange, le premier prix est décerné au Comité de construction et d'art sacré de l'archevêché de Montréal pour avoir renversé la vapeur et freiné le mouvement de démolition des églises amorcé depuis la fin des années 50. Le programme de restauration des églises entrepris en 1983, a sauvé une soixantaine de vieilles églises dans

différents quartiers de Montréal.

La deuxième orange est accordée à l'étude réalisée par le RCM pour la suppression de l'échangeur des avenues du Parc et des Pins. «Nous souhaitons qu'on étudie sérieusement la suppression de l'échangeur de l'Avenue des Pins, a souligné Jean Paré, voilà bien des années que Montréal tolère cette voie de communication urbaine qui a creusé un fossé infranchissable entre le centre est de la ville et le Mont Royal.»

Une troisième orange a été décernée au siège social de Johnson and Johnson sur le boulevard Pie IX, «parce qu'il s'agit d'un excellent exemple de conservation et de recyclage de bons bâtiments anciens à un coût très raisonnable.»

Dans la catégorie citrons, les re-

proches et les réprimandes pleuvent.

Quatre lauréats ont été publiquement déshonorés, la Maison Wilson de La Presse, le Centre d'Accueil Auclair et Dorchester, le Yétey Lev Goodheart Congregation et finalement la Plaza des Floralies. Les raisons invoquées vont de la négligence volontaire dans le cas de la Maison Wilson, érigée sur les ruines du patrimoine, au mépris du quartier dans lequel le Centre d'Accueil Auclair a été implanté, à la mauvaise intégration du centre de congrégation Yétey Lev Goodheart sur une rue résidentielle.

Quant à la Plaza des Floralies, on lui reproche son image de banlieue qui fait figure de tache d'huile en plein centre ville.



L'église Saint-Esprit

Le dernier métro 30 minutes plus tôt

(PC) — Le métro de Montréal fermera ses portes trente minutes plus tôt les soirs de semaine et le dimanche soir, à compter du 5 janvier, a annoncé hier la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal.

Le métro fermera donc à 01 h 00 heure du matin, sauf le samedi soir où il demeurera en opération jusqu'à 01 h 30.

La STCUM a indiqué que cette décision lui permettra de réaliser des économies de \$ 1,5 million en 1987 tout en ne pénalisant qu'une infime partie de la clientèle.

Des relevés récents effectués entre 01 h 00 et 01 h 30 dans l'ensemble du réseau ont révélé qu'entre 800 et 1 000 personnes utilisaient le métro à cette heure tardive. Les horaires des autobus de nuit ont été modifiés pour accommoder cette clientèle, a fait savoir la STCUM.

« Retour au bilinguisme »

La loi 142 mécontente le MQF

(PC) — Le Mouvement Québec Français a fustigé hier le gouvernement Bourassa à la suite de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 142.

Ce projet de loi permet aux anglophones de la province de recevoir des services dans leur langue dans le réseau des affaires sociales.

«Votre gouvernement et vous-même venez de franchir un pas de plus dans la voie du retour à un Québec bilingue, c'est-à-dire un Québec où les anglophones pourront renouer librement avec leur ancestrale habitude de vivre ici sans pratiquer la langue d'ici», a souligné dans un communiqué le porte-parole du MQF, M. Guy Bouthillier.

De son côté, le chef du Parti indépendantiste, Gilles Rhéaume, a dit qu'il s'agissait là d'un cadeau de Noël du gouvernement libéral du Québec destiné à Alliance Québec.

Avec ce projet de loi, estime-t-il, le gouvernement «vient continuer l'entreprise de culpabilisation de la majorité francophone dont le Parti libéral et Alliance Québec se sont faits les complices depuis l'adoption de la Loi 101».

Commentant par ailleurs la décision du ministre de la Justice, Herbert Marx, d'intenter des poursuites contre une trentaine de commerçants pour affichage bilingue, le chef du PI a réclamé que des procédures soient engagées contre la totalité des contrevenants.

Selon lui, le procureur général a en mains des centaines de dossiers pour des infractions à la Charte de la langue française.

«Une trentaine de poursuites, c'est à peine un bout de rue du centre-ville de Montréal», a-t-il conclu.

POUR OBTENIR DES CANDIDATURES DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

CRÈCHES
10% de remise sur présentation de cette annonce

Desmarais & Robitaille
60, Notre-Dame o., Montréal 845-3194

Le service WATS de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone.



«Pour une entreprise étroitement liée au monde de l'imprimerie et, par extension, à tout le domaine des communications, le téléphone est un outil de première importance.

«Les délais serrés, les multiples confirmations, vérifications et contre-vérifications exigent un service à la clientèle de premier ordre. Lorsque, de plus, cette clientèle est répartie sur un territoire géographique étendu, et que votre propre entreprise possède des bureaux à Montréal, Québec et Toronto, il devient nécessaire de faire circuler continuellement un flot important d'informations. Les lignes WATS* sont alors la solution tout indiquée.

«L'utilisation de lignes WATS en fonction de territoires à couvrir permet d'effectuer plus d'appels pour chaque dollar. En d'autres mots, d'être plus efficace.»

Jacques Denault, Vice-président Litho Acme Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur le service WATS de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-3050.

L'efficacité passe par Bell[™]

Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

*Marque de commerce de Bell Canada.

Garon refuse de se prêter au chantage

NORMAN DELISLE

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Agriculture, M. Michel Pagé, aurait menacé de bloquer un projet de loi favorisant la Commission de transport de la Rive sud de Québec si le député péquiste de Lévis, M. Jean Garon, bloquait un projet de loi sur le zonage agricole.

« C'est un chantage éhonté », a affirmé M. Garon en soulevant hier le cas à l'Assemblée nationale.

L'Assemblée nationale pourrait être appelée à se prononcer dès mars 1987 sur ces graves accusations. Ce genre d'accusations pourrait même aller jusqu'à causer la démission du ministre si le député de l'opposition parvenait à prouver son point, ou celle du député Garon s'il échouait.

Le ministre Pagé a réagi en affirmant qu'il s'agissait « d'une tempête dans un verre d'eau. Je n'ai jamais posé de tels gestes et je l'affirme de mon siège, que j'occupe depuis 1973 », a répliqué M. Pagé.

Selon les explications fournies par M. Garon, le ministre Pagé aurait téléphoné vendredi matin au procureur de la Commission de transport de la Rive sud, Me André Lemay.

Le ministre aurait menacé Me Lemay que le projet de loi sur la Commission, la loi 272, serait « bloqué » si le député local, le péquiste Jean Garon, maintenait ses objections à un autre projet de loi numéroté 132 et qui modifie le zonage agricole.

Me Lemay aurait alors immédiatement téléphoné à son député pour lui faire part des menaces ministérielles.

Le projet de loi 272 vise à autoriser la Commission de transport de la rive sud à effectuer des emprunts nécessaires à sa survie.

M. Garon a invoqué hier l'article 55 de la Loi de l'Assemblée nationale.

Cet article interdit à quiconque « d'essayer d'influencer le vote, l'opinion, le jugement ou l'action d'un député par fraude, menaces ou par des pressions indues ».

Le député de Lévis a soutenu qu'il était dans une position intenable: bloquer la loi 132, comme sa conscience l'y invite, équivaut à priver la Commission de transport de son comté de sommes



Jean Garon

d'argent essentielles à sa survie. « L'avocat de la Commission ne voulait pas que je parle de l'affaire en public mais je ne peux pas prendre de chance que les gens de mon comté soient pénalisés parce que je fais mon travail », a dit M. Garon.

En réplique, M. Pagé a nié. « Les faits rapportés sont exagérés et faux », a-t-il dit.

Quant au procureur impliqué, Me André Lemay, il a refusé complètement de raconter ce qui s'était produit.

À la Presse canadienne, Me Lemay a expliqué que le seul rapport qu'il ferait serait à son client, la Commission de transport de la rive sud de Québec.

Me Lemay pourrait cependant être obligé d'être plus disert s'il était convoqué comme témoin devant la commission parlementaire qui pourra éventuellement être saisie de l'affaire en mars 1987.

Me Lemay s'est néanmoins décrit hier comme « un punching bag entre deux politiciens » et a admis l'inconfort de la situation dans laquelle il était placé.

Il faut remonter à 1974 pour trouver une situation semblable. Cette année-là, un membre de la majorité libérale, M. Jean-Claude Boutin, député de Johnson, avait nié des accusations portées contre lui par l'opposition péquiste.

Il avait démissionné pour se porter immédiatement candidat à l'élection partielle déclenchée dans le même comté. Il y avait été battu.

Le casse-tête des négociations du secteur public n'est pas entièrement reconstitué

CLÉMENT TRUDEL

L'année 1986 finira vraisemblablement sans que le casse-tête des négociations du secteur public, au Québec, ait été complètement reconstitué.

La CSN, au lendemain d'un bond en avant qui a même semblé surprendre le président Gérard Larose, maintenait encore hier pour 13,000 de ses 125,000 membres, un rythme fébrile de négociation: Affaires Juridiques (350 salariées), Société des Traversiers, Professionnels des Affaires sociales et FNEEQ.

Ce dernier groupe, formé de 10,000 enseignants répartis dans 42 des 49 cégeps québécois, est un secteur où il « faut mettre les bouchées doubles », confiait hier Mme Monique Simard, vice-présidente de cette centrale.

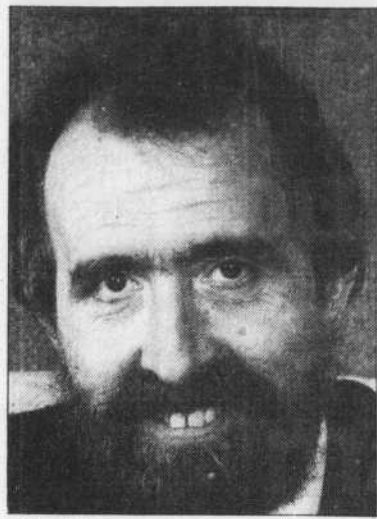
La FTQ planchait à son tour sur la plus importante pièce à conquérir pour elle: l'amélioration des conditions des conseillers en main-d'œuvre des Commissions de formation professionnelle, mais ses porte-parole « ne prenaient pas d'appel », en train de récupérer des longues veilles successives.

Les éléments vraiment nouveaux durant les dernières 24 heures, dans ce dossier à multiples facettes, touchent trois groupes:

■ La Fédération Québécoise des infirmiers et infirmières (FQII) qui compte 12,000 membres, a reçu une « offre ferme » de règlement hier midi, et l'a rejetée quelques heures plus tard. La FQII maintient jusqu'à dimanche dans 7 établissements la disponibilité « minimale » d'infirmières qui n'ont pas l'obligation de fournir plus de deux jours par semaine. Elle compte reprendre ce moyen de pression en janvier. Carole Larose, vice-présidente de la FQII, juge insuffisante la somme forfaitaire de \$8 millions prévue pour l'ensemble des infirmières, soit \$5 par semaine, et comptait hier sur des contacts au niveau politique pour faire avancer le dossier qui stagne depuis un an;

■ La CEQ fait état de deux nouveaux accords aux tables sectorielles: le groupe des employés de soutien du niveau collégial et le SPGQ (Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec). Le président Yvon Charbonneau insiste sur le non règlement du volet salarial. Un « mince écart » de \$15 millions, sur deux ans, sépare encore les parties. La CEQ a remis aux négociateurs du Conseil du Trésor, hier, une proposition qui peut toucher 85,000 salariés (professionnels et enseignants).

M. Charbonneau redisait à 16 h sa disponibilité « pour 24 heures » mais



Gérard Larose

confiait en somme au ministre Claude Ryan de « démêler tout ça », disant ne pas comprendre que la Fédération des commissions scolaires et la Fédération des collèges « se mettent en travers de la route ». La CEQ se tient donc en disponibilité pour trois accords sectoriels à intervenir: les enseignants des commissions scolaires, ceux des cégeps, et les professionnels des cégeps;

■ La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) a conclu, tôt hier matin, une entente de principe couvrant ses 7,000 syndiqués des Affaires sociales. Il lui reste à contacter ses syndicats pour « évaluation et décision », a confié son porte-parole, Robert Légaré.

Le feu roulant des « briefings » de presse et les démenagements hâtifs des caméras de télévision d'une suite du Centre Sheraton à l'autre (avec incursion en bordure de la piscine dont un magnifique perroquet se fait le portier - les suites vinrent à manquer!) transforment cet hôtel mont-réalais en salle de presse un peu brouillonne. Ce qui n'empêche pas les « pros » de la négociation, pour les



Louis Laberge

syndicats, de s'en tenir au laconisme habituel chaque fois qu'un progrès éventuel pointe à l'horizon.

L'horizon, c'est aussi ce fleuve qui disparaît sous le crachin; sous les fenêtres panoramiques, Montréal ne perd rien de son charme sous les éclairages de Noël mais on sent tout de même que la « négo » qui traîne anule presque ce décor fashionable.

Il faut tenir compte du fait que, lorsque le président de la CEQ s'adresse à la presse, au 34e étage de l'hôtel, son collègue Gaulin, plus bas, se trouve « en rencontre salariale »; ce qui peut signifier un tout autre ton une heure plus tard, suivant que l'ouverture des vis-à-vis patronaux se manifeste ou pas.

La CEQ maintient toutefois depuis deux jours en alerte ses « instances »; signe d'une évolution possible, là encore.

La FQII, rappelons-le, interprète le dépôt d'offres insuffisantes, hier, comme un signe de « remise à plus tard » de négociations avec les infirmières, soit janvier. Déjà, l'été dernier, la médiation avait mené à une impasse. Cette fois, on mise sur la



Yvon Charbonneau

piste courte des cabinets politiques pour avancer vraiment.

La semaine qui se termine, malgré l'impression générale d'une entente globale pour 300,000 salariés d'un Etat qui ouvre davantage ses coffres pour garantir la « paix sociale », laisse donc insatisfaits un bon tiers des salariés engagés dans ce round.

S'il faut se fier à la réaction de la vice-présidente de la CSN, les portes des cabinets politiques sont « toutes ouvertes », si besoin était, pour compléter le puzzle. C'est du côté de la CEQ que les déceptions répétées (« on a passé 80% de notre temps à attendre la fin des caucous patronaux », dit Yvon Charbonneau) grugent par moments le moral.

Ce round 1986 de négociations, tous s'en souviendront, aura été marqué par un retour à des conditions négociées de travail, alors même que les décrets en vigueur et la loi 37 y faisaient obstacle et que la loi 160, qualifiée de « sauvagement » sur le coup par les leaders syndicaux, avait été adoptée par un gouvernement qui voulait contrer tout arrêt illégal de travail.

Desmarais à la présidence de la Société d'investissement Jeunesse

QUÉBEC (PC) — M. Paul Desmarais a été nommé membre et président du conseil d'administration de la nouvelle Société d'investissement Jeunesse, a-t-on annoncé en fin d'après-midi hier au cabinet du premier ministre Robert Bourassa.

Le cabinet a aussi fait connaître les autres membres du conseil d'administration du nouvel organisme qui sont nommés pour des mandats de cinq ans.

Ce sont Mmes Giovanna Allegra, Carole Guay, Mary Lamontagne, Armande Perron, Louise Poirier ainsi que MM. André Bachand, Claude Béland, Laurent Beaudoin, André Bisson, Marcel Boutin, Serge Godin, l'honorable E. Léo Kolber, MM. Bernard Lamarre, Jean-Charles Leclerc, Philippe Lesage, Yvon Martineau, Hervé Pomerleau, Serge Saucier et Alexander Vasin.

Mme Allegra, jeune avocate associée à l'étude de Sciascia et Associés, est secrétaire du Congrès national des Italo-Canadiens (région de Québec).

M. Bachand, adjoint au président de Québecor, a également été directeur du Fonds de développement à l'Université de Montréal, dont il demeure consultant.

M. Béland est adjoint exécutif au président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins de Québec depuis février

1986.

M. Beaudoin agit comme président du conseil et chef de la direction de Bombardier Inc.

M. Bisson est premier vice-président et directeur général de la direction générale du Québec de la Banque de Nouvelle-Ecosse.

M. Boutin, comptable agréé, a participé au démarrage d'une vingtaine d'entreprises. Il est aussi premier vice-président de Equipements Denis Inc.

M. Desmarais occupe de nombreux postes dont de président du conseil et chef de la direction de Power Corporation du Canada, président du conseil de La Presse, président du comité exécutif de Power Corporation du Canada et de Consolidated-Bathurst. Il siège également au conseil de nombreuses compagnies, agences gouvernementales et organismes à but non lucratif.

M. Godin est président fondateur du groupe de Conseillers en gestion et informatique.

Mme Guay, femme d'affaires de la région du Saguenay Lac-St-Jean, est propriétaire et présidente-directrice générale d'une boutique de vêtements.

M. Kolber siège au Sénat et est vice-président et directeur de Camp Investments Ltd, ainsi que président et directeur de la corporation Cadillac Fairview Ltée.

M. Lamarre est président-directeur général du Groupe Lavalin.

Mme Lamontagne siège au conseil d'administration de plusieurs compagnies.

M. Leclerc, un ingénieur, a participé à la mise sur pied de cinq groupes de soutien à l'Entreprise Jeunesse.

M. Lesage est un jeune conseiller senior à l'emploi de Maheu Noisieux en systématisation informatique et gestion.

Me Martineau occupe un poste d'associé senior de l'étude Stikeman, Elliott, et est également membre de plusieurs conseils d'administration de compagnies.

Mme Perron est responsable du bon fonctionnement d'une agence de voyages et possède une vaste expérience en relations publiques.

Mme Poirier, jeune avocate spécialisée en litiges civils, est à l'emploi de l'étude Langlois, Trudeau, Tourigny.

M. Pomerleau est pdg de Hervé Pomerleau Inc, et a été président d'honneur du Salon de la PME.

M. Saucier, comptable agréé, est président et chef de la direction du Groupe Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Enfin, M. Vasil est directeur de la Banque nationale de Grèce au Canada et professeur à l'Université Concordia.

Le Conseil des services essentiels met un syndicat à l'amende

(PC) — Le Conseil des services essentiels a ordonné hier à chaque membre du Syndicat national des employés de l'Institut Doréa (CSN) de verser l'équivalent d'une journée de salaire à l'Association du Québec pour les déficients mentaux.

Le Conseil a statué qu'il y avait matière à réparation parce que les événements survenus les 10, 11 et 12 décembre 1985 au Centre de réadaptation du sud-ouest, de Franklin, au Sud de Valleyfield, constituaient une grève illégale qui a causé un préjudice aux bénéficiaires de l'établissement.

L'organisme en est arrivé à cette conclusion après avoir délibéré pendant plusieurs mois à la suite des audiences publiques tenues les 22 janvier et 5 mars derniers.

En vertu de l'ordonnance, les sommes recueillies seront utilisées pour organiser et structurer adéquatement le Comité des bénéficiaires du SRSO et pour l'organisation d'une activité sociale avec les bénéficiaires, les salariés, l'employeur et les parents des bénéficiaires. S'il y a un résidu, il sera versé au comité des bénéficiaires.

De son côté, la direction du centre devra assumer les coûts reliés à la mise sur pied du comité des bénéficiaires en mettant à sa disposition le personnel et les ressources matérielles nécessaires.

Le conflit avait éclaté au moment de l'application par la direction d'une étape d'un plan de réorganisation visant à intégrer graduellement les bénéficiaires dans des services résidentiels.

Les syndiqués avaient refusé le 10

décembre de participer au déménagement d'un certain nombre de bénéficiaires dans de nouvelles unités même si, souligne le Conseil, il y avait eu entente avec le syndicat en date du 16 juillet 1984.

À la suite d'une entente intervenue entre le ministère de la Santé et des services sociaux et la Fédération des affaires sociales, la direction du centre avait cependant accepté de suspendre indéfiniment son programme de désinstitutionnalisation.

Libre comme l'air

Association Pulmonaire du Québec

pour Noël, un cadeau fort apprécié!

ASSIMIL

pour apprendre les langues... maintenant!

ASSIMIL, c'est la méthode la plus simple et la plus pratique pour apprendre sans peine la langue de votre choix. Les cassettes et les livres ASSIMIL vous offrent la plus grande variété de langues à apprendre, dont:

- l'anglais
- l'espagnol
- l'italien
- l'allemand
- le grec
- le russe
- le portugais
- le chinois
- le japonais
- l'hébreu
- ... et plusieurs autres encore!

Cette année à Noël, offrez un cadeau original et fort apprécié!

En vente chez tous les bons disquaires et libraires

distribution SELECT

500 est, rue Ste-Catherine, Montréal

AFFAIRES SOCIALES

Moisson Montréal

Jusqu'au 24 décembre, le public montréalais est invité à faire don aux moins fortunés de denrées alimentaires non-périssables, qui pourront être déposées dans des paniers prévus à cette fin dans les supermarchés Steinberg et Provigo. Parrainée par Médiaforce, l'opération Moisson Montréal est la seule banque alimentaire du Québec qui fournit des vivres à une centaine d'organismes de charité.

Bon accueil

La Mission Bon accueil poursuit sa campagne de financement jusqu'au 29 décembre afin de recueillir \$ 315,000 pour offrir assistance et entraide aux familles nécessiteuses. Située au 1490 rue Saint-Antoine, à Montréal, la Mission offre en outre un service d'hébergement d'une cinquantaine de lits destiné aux personnes itinérantes de la métropole. L'organisme dispense aussi divers programmes de réhabilitation.

Familles monoparentales

La Fédération nationale des femmes canadiennes françaises (FNFCF) lance une nouvelle publication intitulée Chacune est à l'ombre de toutes... Parlon s-en, sortons-en!. Cette trousse d'information et d'incitation à l'action s'adresse aux femmes chefs de familles monoparentales. Elle contient de multiples informations sur le droit au revenu, le droit au travail et l'accès aux services sociaux et communautaires. Elle propose en outre une pédagogie d'amélioration des conditions de vie. Au Canada, le plus haut taux de pauvreté (60,2%) revient aux femmes chefs de famille monoparentale ayant des enfants en bas âge. La Fédération a pignon sur rue au 525-325, rue Dalhousie, à Ottawa.

Les pré-retraités

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) vient d'accorder son appui à l'Association québécoise des retraités (AQDR) dans la lutte qu'elle livre contre les modifications au régime d'assurance-chômage annoncées par le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Bouchard. La seule solution politique équitable aux problèmes générés par l'application de cette mesure passe par l'abrogation rétro-active du règlement, soutient la CEQ.

Du bon sang

La Croix-Rouge tient le mardi, 22 décembre, de 9 h à 21 h, une clinique de sang au sous-sol de la permanence de la CSN (1601 de Lorimier, angle Maisonneuve). C'est une première que cette collaboration entre le RETAQ (Rassemblement des techniciens-ambulanciers du Québec) et la Croix-Rouge. On n'a pas fixé d'objectif précis à la clinique pour donneurs de sang mais ceux qui s'y rendront auront la chance de gagner un ordinateur IBM-PC d'une valeur de \$4,500.

Un comité inutile

QUÉBEC (PC) — L'opposition péquiste trouve « inutile » la création d'un comité consultatif sur les garderies au Québec. « C'est une démarche inutile qui retarde les engagements du gouvernement à l'endroit des familles », prétend la députée péquiste de Maisonneuve Louise Harel. Selon elle, le gouvernement n'avait pas besoin de créer un comité consultatif alors qu'il possède déjà une analyse des besoins en garderies effectuée par l'Office des services de garde, un organisme gouvernemental.

Adoptions difficiles

QUÉBEC (PC) — L'inertie du Secrétariat à l'adoption serait à l'origine des difficultés qu'éprouvent présentement 7 couples qui projettent d'adopter des enfants de la République Dominicaine. Ces parents, venant de Gatineau (3), du Rivière-du-Loup, de La Pocatière, de Baie-Comeau, et de Pointe-Claire, se sont présentés cette semaine au bureau de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux, pour lui exprimer leurs doléances. La ministre étant retenue à l'Assemblée nationale, c'est son directeur de cabinet M. Mario Lebrun, qui a reçu le groupe. Le Secrétariat à l'adoption a autorisé ces parents à faire une demande d'adoption dans le cadre d'un programme de garde légale. Toutes les démarches ont été faites en respectant scrupuleusement les exigences de la loi. Il ne reste plus à recevoir que la lettre d'autorisation finale du Secrétariat qui permettra aux parents de faire la demande officielle d'un visa pour l'entrée de l'enfant au pays mais le ministère de la Santé et des services sociaux a fait adopter le mois dernier un décret qui a pour effet de déterminer les conditions permettant de telles adoptions.

Les prestations d'aide sociale seront augmentées le 1er janvier

QUÉBEC (PC) — Les prestations d'aide sociale augmenteront légèrement à compter du 1er janvier.

Dans un communiqué diffusé hier, le ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a énuméré les majorations et les modifications apportées aux prestations d'aide sociale.

A compter du 1er janvier, les prestations de toutes les catégories d'assistés sociaux seront indexées de 4,1%.

De cette façon, les assistés de moins de 30 ans, aptes au travail, sans enfant à charge, qui reçoivent \$ 163 par mois toucheront désormais \$ 170. Les couples dans la même situation verront leur prestation passer de \$ 326 à \$ 340 par mois.

Les prestataires de plus de 30 ans,

sans enfant à charge, qui touchent actuellement \$ 448 recevront \$ 466 par mois en 1987. Les ménages dans la même condition toucheront \$ 741 plutôt que \$ 712.

Les bénéficiaires ayant un enfant à charge verront leur prestation mensuelle passer de \$ 609 à \$ 634. Les ménages recevront \$ 801 plutôt que \$ 769.

Ceux ayant deux enfants à charge ou plus recevront \$ 686 plutôt que \$ 659 par mois. Les couples dans les mêmes conditions toucheront \$ 848 plutôt que \$ 815 par mois.

De plus, à la même date, le montant accordé à ceux qui participent aux programmes gouvernementaux de rattrapage scolaire, de stages en entreprise ou de travaux communautaires sera augmenté de \$ 185 à \$ 196

par mois.

Les prestations subiront également d'autres modifications techniques.

Le crédit d'impôt fédéral pour la taxe de vente ne sera plus comptabilisé dans le revenu des assistés sociaux. Auparavant, ceux-ci voyaient leurs prestations révisées à la baisse à cause du crédit d'impôt d'Ottawa.

Deux montants versés pour compenser des modifications déjà apportées seront aussi augmentés légèrement. Le supplément s'élèvera à \$ 10 par mois pour les adultes et à \$ 3 par mois pour les enfants.

La compensation touche les modifications au régime de remboursement d'impôts fonciers ainsi que celle pour l'imposition d'une taxe sur l'huile à chauffage et le gaz naturel.

Le prolongement du moratoire sur les condos est possible

QUÉBEC (PC) — Le moratoire concernant la transformation d'immeubles locatifs en condominiums sera probablement prolongé au-delà du premier juillet, a indiqué hier le ministre des Affaires municipales André Bourbeau.

De plus, les audiences publiques qui devaient se tenir au mois de février en commission parlementaire à ce sujet ont été reportées. Elles se tiendront en avril ou en mai, a fait savoir le ministre Bourbeau qui était interrogé en

Chambre par le député péquiste de Shefford Roger Paré.

Le ministre Bourbeau a ajouté qu'un document de consultation serait publié vers le mois de février en prévision des auditions publiques. Il n'a pas écarté par ailleurs la possibilité que ces auditions se déplacent à Montréal, étant donné, comme l'a observé le député de Shefford, que c'est là que seront touchés le plus grand nombre d'immeubles.

Le Service 800 de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone

«Organiser la distribution au détail des pièces et accessoires de motocyclettes partout au Québec à partir d'un bureau situé à Montréal, cela veut dire faire souvent appel à l'interurbain.

«Pour nos clients, le Service 800 est une façon facile d'entrer en contact avec nous. De plus, il est sans frais pour celui qui appelle. Pour nous, cela signifie des demandes de renseignements et des commandes plus nombreuses, en même temps qu'un service plus efficace.

«En d'autres mots, le Service 800 contribue à la croissance de notre chiffre d'affaires.»

Raymond Gref, Président
Moto internationale Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Service 800 de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-3050.



L'efficacité
passe par Bell^{MC}

Bell

Membre du réseau national
Telecom Canada

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Le chef de police de Bokassa est arrêté

BANGUI (AFP) — La cinquième audience du procès de Jean-Bedel Bokassa, tenue hier à Bangui, a été marquée par l'inculpation et l'arrestation pour faux témoignage de M. Philippe Crozon-Cazin, ancien directeur général de la police centrafricaine.

M. Crozon-Cazin avait été entendu au cours des audiences de mardi et jeudi dans le cadre de l'affaire Mbongo, actuellement examinée par la cour criminelle. L'ancien chef de la police, nommé par Bokassa en 1973, avait été interrogé par le procureur général, M. Gabriel Faustin-Mbodou, sur les circonstances de l'arrestation de Bangui de l'ancien ministre d'État des Transports, des travaux publics et de l'habitat, M. Auguste Mbongo.

Il avait également été appelé à apporter des précisions sur l'incarcération à Mbaiki (sud de la RCA) de l'ancien ministre, M. Crozon-Cazin s'était en effet rendu en mission dans cette préfecture, mais son témoignage n'a pas permis d'éclaircir le but de cette mission. M. Crozon-Cazin a été entendu à nouveau hier matin et c'est à la suite de cette audition que le procureur général a demandé au président de la cour criminelle, M. Edouard Frank, de procéder à son inculpation.

Après une suspension d'audience de quelques minutes, la cour criminelle a suivi les réquisitions de M. Mbodou et l'ancien directeur général de la police a été inculpé de faux témoignage et placé en état d'arrestation.

Par ailleurs, dès l'ouverture de l'audience, les avocats de Bokassa ont déposé une demande d'ajournement des débats d'une durée d'une semaine, en raison de l'état de santé de l'ex-empereur.

Jean-Bedel Bokassa est actuellement dans un état de fatigue extrême et souffre d'hypertension artérielle, ont indiqué à la cour ses défenseurs qui ont fourni un certificat médical. Ils ont demandé que les débats soient suspendus du 23 décembre au 5 janvier afin de permettre à l'ex-empereur de se reposer « avant la reprise de ce procès qui semble devoir durer plusieurs mois ».

M. Bokassa paraissait en effet très affaibli hier matin et le président Frank l'a autorisé à déposer assis dans un fauteuil qu'il n'a pas quitté durant toute l'audience, répondant aux questions de la cour d'une voix mal assurée contrastant avec le ton de ses précédentes déclarations, notent les observateurs. La cour criminelle devrait se prononcer lors de la prochaine audience, ce matin, sur la suite qu'elle entend donner à la requête des avocats de la défense.

Après le dépôt de la demande de suspension, une polémique a été soulevée par Me Lambert Zokoezo, défenseur centrafricain de Jean-Bedel Bokassa, qui a accusé la presse centrafricaine de manquer d'objectivité et de nuire aux intérêts de la défense, en particulier à l'occasion de la diffusion par la radio nationale de commentaires faisant suite à la retransmission en direct des débats. Le procureur général a répondu que la cour n'avait « pas à exercer de pression sur les médias centrafricains » qu'il a qualifiés de « libres et indépendants ». Il a également fustigé les médias français.

Irangate : tout rappelle le Watergate

La Maison-Blanche engluée

Reagan aurait des enregistrements secrets

WASHINGTON (AFP, Reuter, AP) — Un mois et demi après l'éclatement du scandale des ventes d'armes à l'Iran, la Maison-Blanche demeure plus que jamais engluée dans une crise qui cristallise l'attention de la presse et des milieux politiques à Washington.

Hier, le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Larry Speakes, a une nouvelle fois consacré l'essentiel de son « briefing » matinal aux questions sur l'affaire, notamment sur les révélations du *Washington Post* faisant état de possibles enregistrements de conversations présidentielles à ce sujet.

Cette information publiée en première page par Bob Woodward — qui lança il y a 14 ans avec Carl Bernstein le scandale du Watergate — a immédiatement rappelé l'image du président Richard Nixon et des fameux enregistrements de conversations dans le bureau ovale qui précipitèrent sa chute.

La Maison-Blanche a qualifié hier ces révélations de « totalement disproportionnées » et a précisé que que seules certaines conversations du président Ronald Reagan avec des dirigeants étrangers avaient été enregistrées. Elle s'efforçait ainsi de désamorcer une nouvelle piste venue s'ajouter aux multiples et bizarres ramifications d'une affaire dont la présidence a du mal à se remettre.

« La crise ne veut pas s'en aller », titrait hier le quotidien national *USA Today*, alors que la Maison-Blanche paraissait impuissante face aux assauts du Congrès et de la presse, qui consacre toujours une très large place aux ventes d'armes à l'Iran et aux détournements de fonds vers les *contras* antisandinistes.

Toujours plus haut

Reagan annonce un nouveau missile

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a annoncé hier sa décision de procéder au développement d'un nouveau missile intercontinental mobile à une ogive, le Midgetman, et donné son accord au déploiement de fusées à dix ogives MX Peacekeeper sur des wagons de chemin de fer.

Un communiqué de la Maison-Blanche précise que les Midgetman seront placés sur des lanceurs mobiles et que ceux-ci seront « déplacés sans prévenir » ou déployés dans des bases de missiles qui existent déjà.

Le texte de la présidence ajoute que le Midgetman et le MX constituent « un ensemble indissociable » dans le plan de M. Reagan pour moderniser l'arsenal stratégique américain.

La Maison-Blanche n'a pas précisé le nombre de MX ou de Midgetman qu'elle souhaitait obtenir, mais le général Charles May, l'un des principaux responsables des forces stratégiques américaines, a indiqué au cours d'une conférence de presse que le Pentagone demanderait au

La soudaine opération pour une tumeur au cerveau du directeur de la CIA William Casey jeudi et l'annonce d'une intervention à la prostate pour M. Reagan début janvier sont venus apporter cette semaine un aspect dramatique à la crise.

Hier, la Maison-Blanche a indiqué que le président n'avait aucune intention de remplacer M. Casey. Ce dernier devrait pouvoir reprendre la direction de la CIA, croit-on.

Le taux de popularité de M. Reagan, en forte baisse depuis la fin novembre, ne parvient pas à remonter dans un public dont la grande majorité paraît convaincu qu'il était au courant — contrairement à ce qu'il a affirmé — des détournements vers les *contras*, via des comptes bancaires en Suisse, des profits tirés des ventes d'armes à l'Iran.

En dépit de la volonté affichée par la Maison-Blanche d'établir « toute la vérité », les efforts déployés depuis trois semaines par le département de la justice et plusieurs commissions du Congrès ont buté sur le silence des deux principaux protagonistes de l'affaire, l'ex-conseiller pour la sécurité national John Poindexter et son ancien adjoint, le lieutenant-colonel Oliver North.

Ce dernier, devenu au fil des semaines et des révélations le suspect et bouc émissaire numéro un, a exprimé son amertume en affirmant jeudi qu'il avait été « abandonné » par ses « soi-disant amis et collègues », alors que M. Reagan l'avait encore qualifié fin novembre de « héros national ».

À l'issue de trois semaines d'auditions publiques ou à huis-clos qui se sont achevées hier, les membres du Congrès ont reconnu que sans les té-

moignages de MM. North et Poindexter — qui ont évoqué le 5ème amendement leur permettant de ne pas déposer contre eux-mêmes dans l'attente d'une éventuelle immunité — il était impossible d'aller au fond de l'affaire.

Ils ont d'autre part admis qu'il n'avaient pas pu reconstituer le cheminement compliqué des fonds tirés des ventes d'armes à l'Iran — pour obtenir notamment la libération d'otages américains au Liban — que les *contras* eux-mêmes affirment n'avoir jamais reçu.

Et une autre piste, potentiellement explosive, a surgi ces derniers jours avec certaines révélations sur une possible utilisation de ces fonds à des fins de politique intérieure aux États-Unis par l'intermédiaire du lieutenant-colonel North.

Les conseillers du président devront reprendre, comme ils l'ont fait quotidiennement ces derniers jours, le chemin du Capitole pour se livrer aux caméras et aux questions parfois agressives des parlementaires.

Nombre de ses amis ont demandé à M. Reagan de faire « place nette » et de renvoyer notamment le secrétaire général controversé de la Maison-Blanche, M. Donald Regan, sous peine de voir la crise se prolonger et paralyser pendant des mois le gouvernement, tout en menaçant sérieusement le parti républicain aux présidentielles de 1988.

M. Reagan a tenu bon jusqu'à présent en défendant sa bonne foi et celle de ses conseillers, mais il aura l'occasion d'examiner sérieusement ces suggestions fin décembre en Californie en recherchant les moyens de repartir à l'offensive.

Congrès d'approuver la fabrication de 50 MX supplémentaires et pourrait avoir besoin de 500 Midgetman.

« La quantité totale des systèmes qui seront produits et déployés dépendra de l'ampleur de la menace soviétique et des progrès dans le contrôle des armements », a simplement déclaré la présidence.

Selon des sources informées, le coût des 50 MX supplémentaires devrait être de l'ordre de \$20 milliards US et 500 Midgetman pourraient coûter jusqu'à \$50 milliards.

Cinquante MX, successeurs des Minuteman, ont déjà été approuvés par le Congrès. Les premiers d'entre eux devaient être déployés ce mois-ci dans des silos renforcés de Minuteman, à Warren Air Force Base, dans le Wyoming.

M. Reagan aurait approuvé ce programme de modernisation des forces stratégiques américaines à l'issue d'une réunion, hier, avec ses chefs d'état-major.

Certains experts du Pentagone étaient favorables au développement d'un Midgetman plus puissant pour pouvoir emporter deux ogives. La

Maison-Blanche a cependant opté pour la version à une ogive, dont la fabrication avait été recommandée par une commission présidentielle.

L'US Air Force souhaite mettre en service le premier Midgetman en 1992 sur la base aérienne de Malmstrom, a précisé le général May.

En ce qui concerne les MX, a-t-il poursuivi, ils « seront (en cas de crise) déployés sur le réseau ferroviaire des États-Unis — qui représente quelque 320.000 km de voies ferrées — et cela constituerait, pour les stratèges soviétiques, des cibles très difficiles car ils ne seraient pas capables de les localiser ».

Les Soviétiques, notent les spécialistes, développent eux aussi un missile intercontinental à dix ogives, déployable sur wagon de chemin de fer, le SS-24. L'URSS met également au point un missile plus petit à une ogive, le SS-25.

Selon le Pentagone, les États-Unis possèdent actuellement environ 1.000 Minuteman 2 et 3 en silos, plus une vingtaine de vieux missiles Titan-2, également en silos.

L'Angola défend les troupes cubaines

LISBONNE (Reuter) — L'Angola a le droit souverain de demander à des troupes cubaines de stationner sur son territoire, et elle n'a pas besoin de discuter de ce droit avec d'autres États, a affirmé hier M. Afonso Van-Dunem, ministre angolais des Affaires étrangères.

À l'issue d'une visite de trois jours au Portugal, M. Van-Dunem a ajouté que Luanda refusait de lier la présence des troupes cubaines sur son sol à la question de l'indépendance

de la Namibie.

La présence cubaine en Angola, estimée à 30.000 hommes, a constitué un obstacle dans les efforts entrepris par les États-Unis pour parvenir à un règlement négocié en Afrique australe.

Washington comme l'Afrique du Sud présentent le retrait des Cubains comme une condition nécessaire pour que l'indépendance soit octroyée à la Namibie, actuellement administrée par Pretoria envers et contre une ré-

solution des Nations unies.

« Nous avons dit que la présence des troupes cubaines était une affaire intérieure (...) elle se rattache à notre souveraineté et n'a rien à voir avec d'autres gouvernements », a déclaré le ministre.

Il a par ailleurs rejeté toute négociation avec les rebelles de l'Unita (en lutte contre le régime marxiste de Luanda et appuyée par Washington) : « Il n'y a rien à négocier ».

Le Pentagone veut utiliser la station orbitale américaine

WASHINGTON (AFP) — Le Pentagone, qui s'était jusqu'ici désintéressé publiquement de la future station orbitale occidentale, envisage maintenant de l'utiliser pour des recherches liées à la « guerre des étoiles », selon la revue spécialisée américaine *Aviation Week and Space Technology*.

Ce changement de politique, note le magazine dans un numéro qui sera publié lundi, va sans doute entraîner de « sérieuses protestations » de la part de l'Agence Spatiale Européenne (ESA), des Japonais et du Canada, partenaires potentiels de la NASA pour la réalisation de cette station orbitale.

Aviation Week précise que les prochains pourparlers entre la NASA et ses partenaires potentiels vont être retardés pour permettre aux Américains de définir une nouvelle position de négociations. Les États-Unis tiennent à s'assurer que les futurs utilisateurs de la station orbitale ne s'opposent pas à l'utilisation de la station orbitale par le Pentagone, poursuit le journal.

Des entretiens NASA-ESA doivent avoir lieu dans la semaine du 19 au 24 janvier à Paris.

Après plusieurs séances de discussions difficiles, le climat s'était notablement amélioré entre Américains et Européens au cours du tout dernier « round ».

début décembre à Washington, notent les spécialistes.

Le Pentagone n'avait jusqu'à présent pas manifesté un intérêt considérable pour la future station orbitale occidentale.

La longue immobilisation de la flotte des navettes américaines, consécutive à l'explosion de Challenger (le 28 janvier dernier), le dynamisme du programme spatial soviétique et surtout les recherches prévues dans le cadre de l'Initiative de défense stratégique (IDS) ont conduit le département de la Défense à modifier quelque peu son point de vue, note *Aviation Week*.

« Nous ne savons pas encore exactement à quelles fins nous utiliserons la station orbitale, mais nous voulons une politique qui nous en garantisse l'accès si nous souhaitons étudier quelque chose », affirme un haut responsable de l'US Air Force cité par *Aviation Week*.

Le magazine précise que ce changement d'attitude entre dans le cadre d'une nouvelle « politique de défense dans le domaine spatial », qui doit être approuvée au cours des jours qui viennent par le secrétaire à la Défense Caspar Weinberger.

La station orbitale occidentale doit être déployée à partir de 1993 ou 1994. Elle coûtera, selon les experts américains, une dizaine de milliards de dollars.

L'aide aux contras sera accrue et secrète

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a indiqué hier qu'elle demanderait au Congrès d'accorder pour 1988 une assistance pour les rebelles nicaraguayens supérieure aux \$100 millions US actuellement octroyés et a précisé que cette aide serait secrète et non plus publique.

« Il y aura une augmentation » par rapport aux \$100 millions, dont 70 d'assistance militaire, votés par le Congrès pour l'année fiscale 1987 (commencée le 1er octobre dernier) et cette aide « figurera dans la partie secrète du budget », a déclaré M. Larry Speakes, porte-parole de la présidence, sans chiffrer plus précisément l'assistance souhaitée par le président Ronald Reagan.

Le Congrès avait approuvé cette année avec beaucoup de dif-

ficulté l'aide aux *contras* et, selon les observateurs, les révélations sur les transferts aux rebelles des bénéfices tirés des ventes d'armes à l'Iran et le contrôle des deux chambres par l'opposition démocrate, devraient rendre encore plus difficile l'acceptation d'une aide américaine.

M. Speakes n'a pas précisé les raisons pour lesquelles la Maison-Blanche souhaitait que l'aide pour 1988 figure dans la partie classée secrète du budget américain. Le *Washington Times*, qui a révélé hier ce changement, indiquait que la commission du renseignement du Sénat, qui en ce cas serait chargée d'examiner le projet d'aide, pourrait être plus favorable aux *contras* que ne le serait la commission des affaires étrangères.

L'OLP s'installe à Londres

LONDRES (Reuter) — L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a décidé d'ouvrir un bureau à Londres, initiative qui provoque la colère d'habitants du quartier concerné et celle d'un parlementaire juif en vue.

Un porte-parole du Foreign Office a déclaré hier que l'OLP était représentée en Grande-Bretagne depuis 1971 en utilisant les bureaux londoniens de la ligue arabe.

« Nous considérons l'OLP comme une organisation à large représentativité palestinienne. Elle a décidé assez récemment de créer son propre bureau — ce qu'elle est parfaitement en droit de faire », a-t-il dit.

Des habitants de Kensington,

quartier de l'Ouest de Londres où se trouve l'immeuble choisi par l'OLP, se sont élevés contre son arrivée en affirmant que l'organisation palestinienne érigerait une véritable « forteresse ».

Le siège de l'OLP se trouve en Tunisie depuis son expulsion du Liban en 1983. Son q.g. militaire est établi à Bagdad depuis 1985.

M. Greville Janner, député aux Communes et ancien président du conseil des députés des juifs britanniques, a déclaré quant à lui que l'OLP abritait « des organismes terroristes dangereux et actifs », et il a exhorté le premier ministre Margaret Thatcher à s'opposer à l'installation de son bureau londonien.

LE MONDE EN BREF

La Hongrie ou le compromis

BUDAPEST (AFP) — Les écrivains Tibor Cseres et Miklos Veress ont été élus hier respectivement président et secrétaire général de l'Association des écrivains hongrois par un « comité électoral », a annoncé la télévision hongroise. Le 30 novembre dernier, à l'occasion du dernier congrès de l'Association, les participants n'avaient pas pu se mettre d'accord sur l'élection d'une direction en raison de profondes divergences entre les représentants des autorités et des écrivains. M. Cseres a espéré hier dans une interview à la télévision hongroise que « l'atmosphère actuellement excitée se calme ». « Je suis convaincu que ce dont on a besoin à présent est la pacification des écrivains », a-t-il déclaré, ajoutant qu'il n'était pas opposé aux « débats passionnés ». Les autorités avaient demandé au dernier congrès de l'Association un alignement plus strict des écrivains sur la politique officielle, alors que certains écrivains avaient déploré la « violation » de leurs droits, comme l'avait formulé l'écrivain Sandor Csoro, détenteur du prix Herder. Les représentants des autorités s'étaient montrés mécontents de la composition de la nouvelle assemblée élue lors du congrès et le secrétaire du comité central chargé de la propagande, M. Janos Berecz, avait déclaré que « si les écrivains n'écoutent pas les belles paroles, nous saurons leur tenir un autre langage », selon des milieux d'émigrés hongrois à Vienne. L'élection de la nouvelle direction semble constituer un compromis entre les représentants des autorités et écrivains, notent les observateurs.

Militants basques graciés

VITORIA (Espagne) (Reuter) — Le gouvernement espagnol a gracié hier sept militants basques en vertu d'une amnistie qui permet aux séparatistes de reprendre une vie normale s'ils renoncent à la lutte armée. Un porte-parole du gouvernement à Vitoria, capitale de la province basque, a déclaré à Reuter que deux des militants graciés purgèrent des peines de prison pour collaboration avec l'ETA. Les cinq autres étaient en mise à l'épreuve après avoir accompli une partie de leur peine. Quelque 250 activistes basques ont bénéficié du plan dit de ré-insertion mis en oeuvre par le gouvernement socialiste. Il permet aux exilés qui n'ont pas commis de crime de sang de négocier discrètement leur retour en Espagne et aux militants emprisonnés d'obtenir une libération rapide s'ils s'engagent à déposer les armes. Contrairement à ce qui se passe en Italie avec les membres des Brigades rouges, les activistes basques n'ont pas à se repentir ni à dénoncer leurs compagnons.

Nouveau programme DOCTORAT EN ÉDUCATION (Ph.D.)

Programme offert par l'Université du Québec à Montréal en association avec les autres constituantes du réseau de l'Université du Québec.

Le candidat choisit sa constituante d'attache pour demander son admission, pour s'inscrire et y poursuivre ses activités individuelles.

Principales caractéristiques: scolarité (21 crédits) incluant 3 cours à l'UQAM, stages (6 crédits), recherche (63 crédits), exigence de passer deux sessions à temps complet en résidence à l'UQAM.

Résumé des conditions d'admission:

- diplôme de maîtrise dans un domaine pertinent;
- au moins trois ans d'expérience en éducation;
- connaissance d'une méthodologie de recherche pertinente;
- connaissance suffisante de l'anglais;
- présenter une esquisse acceptable de projet de recherche selon les objectifs du programme et les ressources disponibles.

Demandes d'admission à l'UQAM pour l'automne 1987:

- échéance: 1er février 1987
- contingentement: 15

Pour informations ou pour obtenir un formulaire de demande d'admission ou les compléments à ce formulaire, s'adresser au:

- Pavillon Lafontaine, 1301, rue Sherbrooke Est, local 3047.
- Téléphone: (514) 282-7729

Université du Québec à Montréal

Université du Québec à Montréal

NOMINATIONS



Mme Monique Lefebvre-Pinard



Me Pierre Brossard

Le président du Conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal, monsieur Pierre Goyette, et le recteur, monsieur Claude Corbo, ont le plaisir d'annoncer les nominations de madame Monique Lefebvre-Pinard au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, et de Me Pierre Brossard au poste de vice-recteur exécutif.

Titulaire d'un doctorat en psychologie, madame Lefebvre-Pinard a d'abord été professeure au département de psychologie de l'UQAM à partir de 1974, puis directrice des études avancées en psychologie de 1976 à 1978. Depuis septembre 1983, elle était doyenne des études avancées et de la recherche de l'Université. Au cours de sa carrière, elle s'est signalée par ses activités d'enseignement et de recherche. Membre de plusieurs sociétés savantes, elle a en outre été l'auteur d'une vingtaine de publications scientifiques et de nombreuses communications.

Depuis 1980 jusqu'à sa récente nomination, Me Brossard a été secrétaire général de l'Université. Il est de plus secrétaire de la Fondation de l'UQAM. Avant la nomination de monsieur Claude Corbo au poste de recteur, Me Brossard a occupé le poste de recteur intérimaire.

L'UQAM accueille actuellement 37 000 étudiants auxquels elle offre plus de 120 programmes de 1er cycle et une quarantaine de programmes de 2e et de 3e cycles.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Deux sikhs coupables d'avoir tenté d'assassiner Gandhi

LONDRES (AFP) — Deux sikhs ont été reconnus coupables hier par un tribunal de Birmingham (centre de l'Angleterre) de complot en vue de l'assassinat du premier ministre indien, M. Rajiv Gandhi, lors d'une visite de ce dernier en Grande-Bretagne en octobre 1985.

Un troisième sikh, Parmatma Marwaha, également inculpé de tentative d'assassinat a été acquitté par le jury qui a délibéré pendant plus de 18 heures. Les trois hommes, qui résident en Grande-Bretagne, avaient été arrêtés trois jours avant l'arrivée de M. Gandhi à Londres.

Le juge prononcera ce matin sa sentence contre M. Jarnail Ranuana (46 ans) et M. Sukhvinder Gill (30 ans).

MM. Ranuana et Sukhvinder ont également été reconnus coupables d'avoir sollicité les services de deux hommes, en réalité des policiers, pour commettre ce meurtre.

Lors du procès, l'accusation a indiqué que M. Ranuana avait commandité le meurtre de M. Gandhi en passant un contrat de 60,000 livres avec deux hommes par le biais d'un intermédiaire qui était en fait un informateur de la police. Les conversations entre M. Ranuana et les deux policiers avaient été enregistrées.

Les deux policiers avaient con-

Rwanda

Chercheur US accusé du meurtre de Dian Fossey

KIGALI (AFP) — Le chercheur naturaliste américain, Wayne McGuire, a été condamné à mort par contumace jeudi pour le meurtre de sa compatriote et collègue, Dian Fossey, par le tribunal de Ruhengeri (nord du Rwanda).

La peine de mort avait été requise la semaine dernière par ce tribunal contre Wayne Richard McGuire, accusé d'avoir assassiné la naturaliste américaine Dian Fossey, dans la nuit du 26 au 27 décembre derniers au Rwanda.

La peine a été prononcée lors d'une audience publique du tribunal de Ruhengeri, en l'absence de l'accusé. M. McGuire avait quitté le Rwanda pour les États-Unis en juillet. Des États-Unis, l'accusé a clamé son innocence à plusieurs reprises, affirmant qu'il n'avait « absolument rien à voir avec la mort tragique de Dian ».

Le tribunal a d'autre part prononcé l'extinction de l'action publique contre un ressortissant rwandais, M. Emmanuel Rwerekana, accusé également d'avoir participé au meurtre de Dian Fossey. M. Rwerekana s'est pendu dans sa cellule le 22 août.

Le cadavre de Mme Fossey, 53 ans, spécialiste de renommée internationale des gorilles de montagnes, avait été retrouvé le 29 décembre dans sa case à Karisoke, au cœur de l'épaisse forêt qui recouvre la chaîne des volcans Virunga, au Nord du Rwanda, près des frontières ougandaise et zaïroise.

Dian Fossey avait été assassinée avec une extrême sauvagerie. Ses meurtriers ayant donné au crime toutes les apparences d'une mise à mort rituelle, déchirant le visage de la naturaliste à coup de machettes.

En l'absence du principal accusé, le ministère public rwandais a présenté le résultat d'expertises, effectuées en laboratoire sur commission rogatoire par l'Identité Judiciaire française. Ces examens, portant notamment sur une poignée de cheveux arrachée par Dian Fossey à son agresseur, établissent que les cheveux, retrouvés entre les doigts de la morte, n'appartenaient pas à la victime et ne pouvaient provenir que d'un Blanc.

M. McGuire, a affirmé l'accusation, est le seul Blanc à avoir passé la nuit du crime au centre de Karisoke et les cheveux ne peuvent qu'être les siens.

Pour le ministère public rwandais, il ne fait aucun doute que le meurtrier était intéressé plus par des documents que par des biens matériels négociables. Le condamné, selon le tribunal, préparait une thèse de doctorat sur la vie des gorilles de montagne, spécialité de Dian Fossey.

Pêle-mêle parmi les objets négligés par le ou les meurtriers figuraient : « des caméras, postes de radio, vêtements et couverts de qualité, deux pistolets — dont un de la CIA —, une somme de \$1,239 US en liquide ». Le désordre était complet.

Plus de deux semaines après le meurtre, M. McGuire, qui vivait à quelques centaines de mètres de la case de Dian Fossey, a de nouveau tenté de s'introduire, à plusieurs reprises, dans la maison de la victime.

Selon l'accusation, les clés de la case de Dian Fossey, subtilisées par M. McGuire, ont été découvertes, soigneusement cachées sous des tapis dans la chambre de l'accusé.

Les Africains ont empêché la mainmise des deux Grands à l'ONU

NATIONS UNIES (AFP) — Les pays membres de l'ONU se sont finalement mis d'accord hier, après deux mois d'intenses négociations, sur un train de réformes pour améliorer le fonctionnement administratif et financier de l'organisation internationale qui traversait depuis un an la plus grave crise politico-financière de son existence.

L'Assemblée générale de l'ONU devait officiellement adopter hier ce « paquet » de quelque 70 recommandations, dont la plus difficile à élaborer a été la refonte de la procédure budgétaire de l'ONU.

La négociation sur ce point avait opposé la masse des petits pays membres de l'ONU, qui refusaient de voir le contrôle du budget leur échapper, aux deux plus gros bailleurs de fonds de l'organisation, les États-Unis et l'URSS (37 % des ressources de l'ONU) qui voulaient eux s'en emparer.

Il n'y a eu ni vainqueur ni vaincu, le compromis retenu prévoyant que l'organe chargé de l'élaboration du budget fonctionnera selon la règle du consensus, mais que l'Assemblée générale restera maîtresse des questions budgétaires qui seront adop-

tées au scrutin majoritaire.

Les pays africains ont joué un rôle crucial dans cette négociation, en empêchant une mainmise par les deux Grands sur la procédure budgétaire. Parmi les réformes préconisées, figure une réduction de 15 % en trois ans du personnel de l'ONU et de 25 % au niveau des hauts responsables de l'organisation.

L'Assemblée a toutefois demandé à ce que cette recommandation soit appliquée avec souplesse pour éviter tout effet négatif sur les programmes et la structure des Nations unies.



Javier Perez de Cuellar

Les services de téléconférence de Bell, une raison payante de passer ses grandes journées au téléphone.

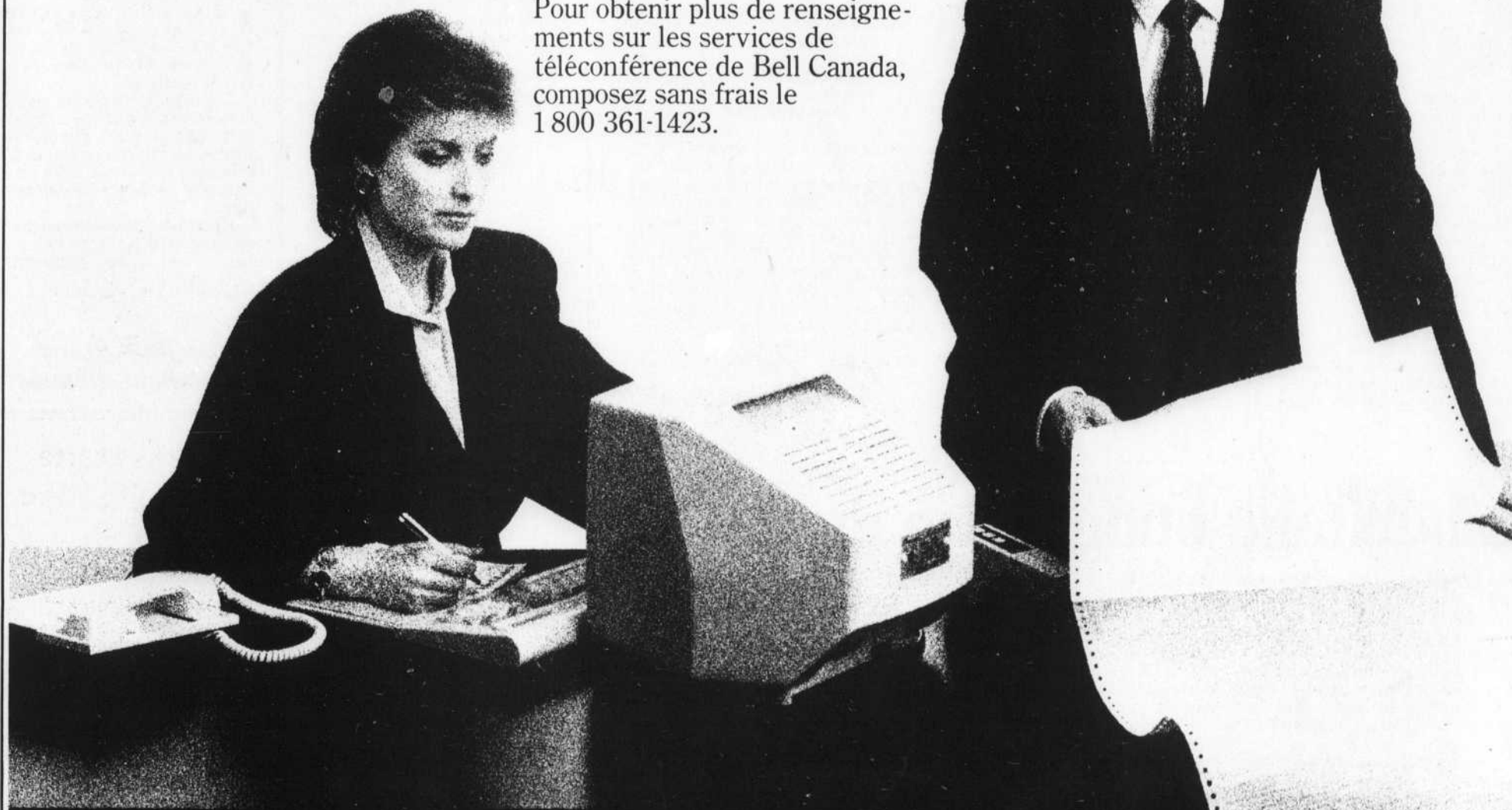
« Dans le domaine de la gestion financière, conseillers, clients et courtiers doivent se consulter plusieurs fois par jour. Dans un tel contexte, l'utilisation de la téléconférence s'impose d'elle-même.

« Les téléconférences permettent une participation instantanée de tous les intervenants-clés. Les informations s'échangent rapidement, les décisions sont prises sur-le-champ et les discussions inutiles sont laissées de côté.

« En deux mots, les téléconférences signifient pour nous des rencontres réussies et productives, et beaucoup de temps gagné sur les déplacements de toutes sortes. »

Robert Lafond, Président, Consortium Dimension 4 Inc.

Pour obtenir plus de renseignements sur les services de téléconférence de Bell Canada, composez sans frais le 1 800 361-1423.



L'efficacité passe par Bell[™]

Bell

Membre du réseau national Telecom Canada

QUE DES GAGNANTS !

DES GAGNANTS ! Il n'y a que des gagnants, cette fois-ci, dans les négociations du secteur public ! Il aura suffi pour s'en convaincre d'entendre les acclamations qui, depuis la grande salle d'un hôtel de la rive-nord jusqu'à l'Assemblée nationale, ont accueilli les ententes de principe annoncées mercredi dernier.

En un sens pourtant, rien que de très normal. Par définition, il ne peut y avoir de contrat, il ne peut y avoir d'entente négociée que si les deux partenaires y trouvent leur compte.

On peut railler les négociateurs. On peut feindre de s'étonner devant un si brusque revirement de situation : ce qui était impossible au coucher du soleil devient réalisable à potron-minet, ce qui était impensable à midi survient à quatorze heures ! Mais ce serait bouder le plaisir — et le soulagement — qu'on éprouve à la vue de deux grands sauriens qui s'embrassent au lieu de s'affronter en un combat singulier où il n'y aurait eu que des perdants.

Ainsi donc, l'histoire ne « tourne pas en rond ». Il n'est nullement fatal — l'avait-on oublié ? — que ces négociations s'achèvent dans la désolation d'une morne plaine jonchée de cadavres où monte la lugubre rumeur des blessés !

Cette entente est une réussite. À quoi l'attribuer ? À une bonne dose de réalisme ? Sûrement. Nécessité ou vertu ? Qu'importe.

Au plan salarial, le règlement suit les tendances observées à l'échelle du pays. Un gramme de rattrapage pour les uns, deux grammes d'enrichissement pour les autres et, pour tous, le maintien de leur pouvoir d'achat d'ici la fin de 1988. Les négociations du secteur public impliquent un transfert de richesse entre, d'une part, les contribuables et, de l'autre, les fonctionnaires et assimilés. L'accord ne paraît ni déraisonnable pour les premiers ni déshonorant pour les seconds.

Faut-il inclure la loi 37 parmi les facteurs de réussite de cette négociation ? On ne le sait plus. Il aura fallu consentir à de tels accommodements qu'on se demande ce qui tient encore dans cette loi. Une certaine mesure de décentralisation ? Sans doute. Des pouvoirs accrus au Conseil des services essentiels ? Oui, sur papier. En réalité, les interventions de cet organisme, inappréciables dans une foule de conflits de moindre importance, se sont révélées insuffisantes devant un mouvement massif de désobéissance civile. La loi 37 prévoyait aussi que seuls étaient négociables les sa-

laires de la première année. Tous les fusibles ont sauté. Qu'advient-il de l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération (IRIR) qui devait fournir les paramètres pour la deuxième et la troisième années ? Son travail n'a de sens que si les parties acceptent que la comparaison avec « les autres salariés du Québec » soit un critère essentiel dans leurs négociations. D'autre part, l'IRIR n'a eu ni le temps ni les ressources nécessaires à une expertise autonome. La partie syndicale, comme position de principe, récuse toute comparaison. Quant à la partie patronale, elle dispose déjà des mêmes sources auxquelles l'IRIR peut puiser. La loi 37 faisait place à la médiation sous toutes ses formes. Cette phase a été escamotée. Elle n'a servi qu'à s'accorder des vacances d'été, tout en laissant courir les délais prescrits pour l'acquisition du droit de grève.

Quel aura donc été, en dernière analyse, le facteur déterminant ?

Le point tournant de cette négociation aura été l'adoption de la loi 160, loi massive, loi matraque, sans contredit la plus sévère de toute l'histoire des relations du travail au Québec.

Cette loi est-elle excessive ? Violente-elle la charte des droits et libertés ? Il appartiendra aux tribunaux d'en décider, puisque la question leur a été posée. Aurait-elle été applicable ? Personne ne veut vraiment le savoir. Une seule chose est sûre : elle a été dissuasive.

La loi 160 ne peut se comparer qu'à cette « batterie de mesures » que la plupart des pays démocratiques ont à leur disposition lors de conflits majeurs dans les services publics : ordonnance de maintien des services essentiels, réquisition militaire des grévistes, réquisition de l'armée pour remplacer les grévistes, déclaration de l'état d'urgence, de l'état de siège... Ces mêmes pays ne recourent qu'exceptionnellement à des mesures aussi extrêmes, ne fut-ce qu'en raison de leurs conséquences politiques incalculables. Chacun pourtant est conscient de leur existence. On en tient compte dans ses stratégies.

L'arme ultime de la loi 160, aussi redoutable pour celui qui était visé que pour celui qui avait le pouvoir de lâcher les chiens, aura servi à recréer le nouveau « rapport de forces » tant souhaité du côté syndical. En somme, une sorte d'équilibre dans la terreur !

— JEAN FRANCOEUR

Être pauvre au Québec

TÉMOIGNAGE

ANDRÉ BLANCHARD

TOUT le monde sait ce qu'est un pauvre, du moins le croit-on. On devine, tant bien que mal, ce qu'est vivre dans la pauvreté, du moins essaie-t-on. Mais les termes, socio-économiques, ne décrivent pas l'état d'esprit, le vécu d'un pauvre, n'expliquent pas comment il vit son état. C'est dans nos tripes que ça se passe.

Le terme « pauvricitude » serait l'expression idéale pour décrire le vécu quotidien d'un pauvre.

Il désigne l'état de dépendance, plus ou moins complète, d'une personne face à une autre (le contribuable). Il désigne l'état d'esprit d'un pauvre face à cette dépendance. Comment s'en sortir ? Qui peut nous aider ? Où aller ?

Cette personne se sent différente des autres. Rejetée des autres. Ses moindres paroles et gestes sont épiés.

La pauvricitude se vit au travers de notre habillement. De notre manière d'être. Au travers de notre refoulement et de notre défoulement. La manière dont on s'exprime. Le blasphème, à tous les deux ou trois mots, désigne une révolte, un refus d'être ce que nous sommes.

Notre plus cher désir est de couper notre cordon ombilical. Nous voulons voler de nos propres ailes. Mais, les lois, les règlements nous en empêchent. Le fait d'en être conscient constitue la pire de notre réalité quotidienne.

La pauvricitude se vit au travers la publicité, les mass-médias, les émissions de radio et de télé. Elle se vit aussi en nous promenant dans la rue où on voit des magasins, des automobiles, des personnes bien habillées.

Elle se vit au travers de nos enfants par rapport à d'autres en-

fants, qui ont plus de jouets, vont à la campagne, font des voyages...

Face à ce monde extérieur, on se replie sur soi-même. On a de la difficulté à parler, à s'exprimer, à émettre une opinion. On est plus gêné, plus craintif que d'autres. On se sent inférieur, constamment mis en échec par les autres. On manque de confiance en soi-même.

Lorsque la soupape est trop sous pression, on explose. C'est pour-quoi, on accuse, on injure, on ment, on cogne, on casse, on pétiote. Mais aussi, pour rester dans la légalité, on préfère : fumer, boire, manger toutes sortes de cochonneries même si on n'a pas faim.

Ce n'est pas bon pour la santé, mais nous savons que si nous tombons malades, les gens nous acceptent plus aisément. On nous plaint plus facilement. On reçoit plus de sollicitude, plus de compréhension, plus de compassion.

On se défoule aussi en regardant la lutte, la boxe, une partie de hockey où il y a de la bataille, sinon, c'est « platte à mort », on est déçu.

C'est aussi le jeu du cache-cache. Le jeu du mimétisme. Réussir à se fondre dans la foule, sans que personne ne s'aperçoive qui on est, constitue un exploit. Sinon, il faut baisser les « stores », fermer les fenêtres, les rideaux, vivre dans la plus complète noirceur.

La pauvricitude c'est aussi l'éternelle tristesse. Triste d'être mis à part de la société. De ne pas être capable de se faire accepter, ni aimer tel qu'on est.

C'est aussi avoir conscience d'être la cible idéale de la société. On représente l'échec, la déchéance, le pis-aller, le déshonneur. Nous sommes les moutons noirs de la société. On représente la paresse, la racaille. Pour certains, nous sommes la cause, s'ils ne peuvent s'acheter un bien quelconque ; ils ont dû payer trop d'impôts pour nous entretenir. Nous constituons leur souffre-douleur.

Mais vivre « sa » pauvricitude, c'est aussi être conscient que nous sommes des humains. Qu'on veut collaborer avec la société. Travailler. Qu'on ne veut pas être condamné à rester à rien faire parce que les lois et les règlements nous y obligent. On veut partager nos connaissances et en acquérir. On veut aller de l'avant. On veut réussir, foncer, être respecté.

Vivre la pauvricitude c'est aussi refuser de « la » vivre. Dans ce sens, on cherche tous les moyens pour s'en sortir. Parfois on essaie d'enfoncer une porte mais on ne peut pas. La foule de préjugés est trop nombreuse de l'autre côté.

Nul parmi nous ne souhaite qu'un autre tombe dans la désétude, la décrépitude, c'est-à-dire vive la « pauvricitude ».

Il y a un fort courant préjudiciable à l'assisté social. C'est du racisme dans sa plus pure expression. Nous ne sommes pas noir, jaune, mais nous avons la couleur du « queteux social » — cette minorité invisible — qui, aux dires de certains, coûte cher à la société.

Honni soit qui reçoit de l'aide sociale. Ce leitmotiv que chaque individu transporte et colporte constitue en soi un stéréotype des plus nocifs qui soient.

Ce que nous recevons de l'assistance publique n'est rien à comparer au prix que nous devons déboursier pour jouer à cache-cache. Être bannis de la structure sociale c'est comme si nous étions des apatrides. Où pouvons-nous aller ? Personne ne veut de nous. Alors, vers qui nous diriger ?

Il n'est pas question de chialer, de critiquer, d'accuser. Il s'agit plutôt d'exposer les faits. Même si, pour certains, nous constituons le négativisme, j'ai toujours regardé la société avec un espoir certain. Espoir qu'un jour, le monde comprendra qu'un PAUVRE veut s'en sortir, ne dépendre de personne, réussir.

Commerce et jour du Seigneur

LES COMMERCES et magasins devront demeurer fermés, le dimanche, dans les provinces qui ont légiféré en ce sens. En oubliant les nuances, c'est ainsi que peut se résumer l'important jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans une décision partagée. En validant le statu quo, le plus haut tribunal du pays met fin, du moins provisoirement, au débat soulevé en Ontario depuis quelques semaines.

La Cour suprême vient donc de consacrer la validité des lois adoptées par Queen's Park en vue d'interdire l'ouverture dominicale des magasins et commerces. Une telle législation s'inscrit dans la sphère de compétence des parlements provinciaux, telle que définie dans l'Acte de l'Amérique britannique du nord de 1867. Quatre propriétaires de commerce — une librairie, un supermarché, un centre de fourrure et une boucherie kascher — ont donc été déboutés par le plus haut tribunal du pays. Ils contestaient la validité, en regard de la constitution, d'une telle législation.

Ce jugement de la Cour suprême vise aussi les lois analogues adoptées par sept autres provinces canadiennes qui ont fait front commun avec l'Ontario. Sur le strict plan de la légalité, l'affaire est donc entendue. De façon plus pratique, la balle est maintenant relancée dans le camp du pouvoir politique en Ontario. Devant la pression sociale en faveur d'un réaménagement majeur de cette obligation de fermer magasins,

commerces et boutiques le dimanche, le gouvernement de M. Peterson devra vraisemblablement ré-ouvrir ce dossier.

Il y a en Ontario et dans la plupart des provinces canadiennes, à l'exception du Québec, une nette majorité de citoyens maintenant en faveur de l'abrogation de cette interdiction. Lorsque les grands magasins à Toronto exigent qu'on change la loi, le gouvernement ontarien affrontera une décision difficile.

La Cour suprême a aussi considéré que de telles législations ne briment pas la liberté religieuse de certains citoyens. C'est donc dire qu'elles ne contreviennent pas à la liberté de culte assurée par la Charte des droits et libertés. Il s'agit là d'une interprétation très importante et dont toute la signification ne manquera pas de se révéler au cours des prochaines années.

En filigrane, cette question soulève le délicat problème de la cohabitation de religions différentes et d'obligations religieuses également différentes. Les quatre causes ontariennes impliquaient des citoyens de confession israélite. Sous cet éclairage, la question prend un visage nettement moins académique. Ces commerçants, qui célèbrent le sabbat le samedi, doivent-ils être pénalisés de ce fait ? En d'autres termes, pour-quoi seraient-ils, en conscience et en vertu d'une législation provinciale, obligés, chaque semaine, de fermer boutique durant deux jours ? Leurs concurrents, qui respectent le seu-

dimanche, conformément à la loi — et sans doute en conformité avec leurs préceptes religieux — bénéficieraient ainsi d'un avantage économique et commercial. D'où la notion, la possibilité de discrimination — niée pourtant par le premier tribunal du pays.

Ce problème juridique et social évoque sans doute la querelle, âpre et parfois peu glorieuse, qui, sous Maurice Duplessis, a dressé une partie du Québec contre les commerçants juifs. Il faut bien se rendre compte que cette seule dimension est maintenant nettement dépassée. Au Québec, comme dans les autres régions du pays, le pluralisme religieux impose une remise en question, à tout le moins une interrogation honnête sur le sens de certaines législations adoptées au moment où l'homogénéité sociale l'emportait sur la diversité.

C'est en ce sens que l'opinion minoritaire de Madame la juge Wilson mérite attention et considération. La seule dame à siéger à la Cour suprême situe le problème de la liberté religieuse et des législations civiles dans une perspective de pluralisme social. Comment concilier diversité religieuse et ethnique et nécessité d'un fonctionnement cohérent de la société globale ? Au delà du précepte du repos dominical, ce jugement oblige à un regard prospectif sur les conséquences de la transformation de la société, au Québec comme ailleurs.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

L'héritage budgétaire du RCM

LE PREMIER budget de l'administration Doré-Fainstat est en réalité, à quelques « modifications rapides » près, un budget légué par le régime Drapeau-Lamarre. C'est donc largement à un exercice politique que le président du Comité exécutif s'est livré en mettant en vedette une douzaine de changements au budget de 1987.

Il faudra attendre l'an prochain pour voir si certains aspects, peu rassurants, de l'exercice financier de cette année appartiennent à l'ancien régime ou au nouveau, et quelle marque imprimera le RCM à son premier mandat.

En abolissant la taxe d'eau, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal a réalisé une promesse spectaculaire, mais il a du même coup, du moins cette année, rendu plus difficile la réduction, également promise, du fardeau fiscal global des Montréalais.

On voit mal comment ce fardeau diminuera réellement, à moins qu'un vigoureux effort soit fait pour contenir, voire réduire certains postes de dépenses. Si le RCM devait simplement ajouter ses programmes aux anciens, l'effet de sédimentation priverait la Ville d'une vraie « marge de manœuvre » pour l'avenir.

En attendant, force est de signaler quelques points inquiétants du budget actuel. Ainsi, malgré la publicité officielle donnée à l'habitation, l'investissement dans ce domaine vital a baissé. Le budget et le personnel

du service de la circulation ont fait une chute phénoménale (de \$11,9 millions à \$7,4 millions et de 277 employés à 150 !). Si le personnel est réduit à la prévention des incendies (de 1 923 à 1 910), il fait par contre un bond (de 1 173 à 1 280) au département de l'approvisionnement.

Il y a lieu également de s'interroger sur la fringale informatique de la nouvelle administration, après les résultats, souvent piteux, auxquels ont abouti, à Québec comme à Ottawa, les merveilles de l'ordinateur.

Le budget subséquent n'aura pas à supporter le poids, imposant, de remboursements de taxes mal planifiés par l'ancienne administration, et qui a contribué à réduire la marge de manœuvre de M. Michael Fainstat et de ses collègues qui s'affichaient pourtant « prêts » à gérer la Ville. Mais le fardeau de l'endettement et les mauvaises surprises que réservent les modifications du taux de change vont vraisemblablement peser sur les tout prochains exercices financiers.

Une municipalité, heureusement, n'a pas le droit de faire des déficits et donc de se mettre la corde au cou comme les gouvernements supérieurs. Mais si le gouvernement RCM qui veut, à juste titre, être plus interventionniste, doit posséder le nerf de la guerre, un effort d'imagination et de planification s'impose au service des finances.

Le Bureau de commerce de Montréal vient d'annoncer qu'il va former

un groupe de travail spécial en vue d'améliorer son expertise et ses connaissances en matière d'administration municipale. Un accent particulier pourrait avantageusement porter sur la réorganisation de la dette de la Ville. Du même souffle, les milieux d'affaires pourraient inciter leurs membres à être de meilleurs « contribuables », non seulement prompts à payer les taxes, mais ouverts à une meilleure répartition du fardeau municipal, par exemple quant au transport en commun.

Bref, l'esprit de concertation qui a gagné Montréal et dont le bon effet a changé le climat à la Communauté urbaine (CUM), devra se manifester partout. Le démocratisation des structures qui va commencer sans plus de délai devrait associer groupes et simples citoyens aux changements, nombreux à venir, qu'il importera de définir avec audace et prudence tout à la fois. Si Montréal doit améliorer sa qualité de vie, il importe tout autant de le faire en évitant les aventures financières.

Enfin, il est bon d'entendre la nouvelle administration réitérer son appui aux groupes à but non lucratif, qui étaient plus ou moins boudés dans le passé à l'hôtel de ville, et pour lesquels Montréal s'efforce d'obtenir un plus juste régime fiscal. Il y a là en effet des ressources inexploitées qui ne demandent qu'à s'engager dans le renouveau de la métropole.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LETTRES AU DEVOIR

■ Cette manie

L'ARTICLE de Huguette O'Neil dans LE DEVOIR du 10 décembre sur le ministère des Éducation a déjà énormément investi dans la préparation de documents pédagogiques et la formation des maîtres. À notre avis, il suffit de bonifier les documents existants en leur intégrant une « dimension communautaire ou familiale » afin de satisfaire aux vœux des parents.[...]

— COLETTE BÉDARD
secrétaire

Montréal, le 8 décembre.

■ À quand le retour ?

IL N'EST pas fréquent d'être pleinement contenté par une émission de télé. C'est fait. Bravo à tous les artisans de la série « Lance et compte ». Que voilà une belle réalisation. De l'action, de l'amour, de l'émotion. Un ton vivant, moderne.

J'ai goûté avec plaisir tous les épisodes du mardi soir. C'est devenu vite un rituel. Plus de téléphone, plus de sortie ; c'était la fête pour nous deux, mon fils et moi, pour une heure une fois la semaine.

Merci ! À quand le retour d'une nouvelle série ?

— N. RODRIGUE

Westmount, le 5 décembre.

■ Un plus grand pouvoir dissuasif

Lettre à M. Yvon Picotte, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. C'EST AVEC beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du projet de loi 153 modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les parcs. L'article 29 (modifiant l'art. 162) et l'article 36 (modifiant l'art. 171) ont particulièrement retenu notre attention.

Notre initiative de dresser une liste des espèces de poissons ou d'animaux vulnérables ou menacés constitue un pas important vers une reconnaissance de la problématique de la conservation des espèces.

Malheureusement, cet élément positif est terni par l'article 36 fixant des amendes deux fois plus élevées pour les infractions touchant les espèces menacées que pour celles qui portent sur les autres espèces. Bien que nous comprenions l'esprit de l'article qui vise à souligner la gravité des infractions portant atteinte aux espèces vulnérables ou menacées, nous estimons que les peines suggérées sont faibles et que, dans la plupart des cas, elles ne compensent ni à la perte réelle pour la collectivité ni au coût nécessaire pour restaurer les effectifs perdus.

Vous vous demandons donc de laisser aux juges le soin de fixer les amendes. Cette mesure plus souple leur permettrait davantage de latitude pour établir dans chaque cas la gravité de l'offense et la peine encourue. Ceci conférerait un plus grand pouvoir dissuasif à la loi.

— JEAN HAMANN

Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées.

Charlesbourg, le 8 décembre.

■ Quels démons subconscients ?

APRÈS LA lecture du premier texte de *Chers épouvantails* (Marc Morin, 29 novembre), j'avais une hâte joyeuse à lire le second. Les cinq premiers paragraphes m'ont comblé, ravi : un humour percutant et une information adéquate. Les trois dernières lignes du sixième paragraphe m'ont étonné, bouleversé : un étrange diagnostic et une troublante conclusion. «... la vertu offusquée côtoie l'intolérance, la xénophobie et autres démons qui somnolent dans notre subconscient collectif.»

J'admets la manifestation consciente — en quelques occasions — de cette intolérance mais sûrement pas la généralisation. Je me refusais toutefois à assimiler notre fier Québecois à un tel subconscient collectif. Je pense et aime, écris et rêve en français non seulement au Québec mais partout où ma liberté et volonté de voyager me le permettent.

Les Portugais de Lisbonne ou Faro agissent de même, autant que les Anglais de Londres ou Liverpool. En outre, ils vivent librement en anglais ou en portugais tout comme moi, Québécois, je désire et veux vivre, ici, en français.

Nos minorités ethniques et culturelles, au Québec, ont leurs droits et je leur reconnais le devoir d'en exiger le respect et d'en protéger les acquis. Je n'ai jamais accepté cela dans un esprit de tolérance mais, fort consciemment, dans un esprit de justice et de liberté.

Voilà pourquoi le gouvernement du Québec ne peut brimer, bafouer ou atténuer le droit de la collectivité québécoise qui désire et veut vivre en français. Il n'y a là aucune intolérance ou xénophobie inconsciente ou « subconsciente » mais simple justice et liberté quant à la présence et la liberté françaises au Québec.

— JACQUES LAMARCHE
écrivain

St-André-Avellin, le 8 décembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR : = \$3,25 par semaine = \$25 seulement = \$1,00

Pour information : à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur : Édition quotidienne = 139\$ par année 75\$ 6 mois 39\$ 3 mois

Livraison par la poste : Édition quotidienne = 145\$ par année au Canada 79\$ 6 mois 42\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361 Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

La famille frileuse

LA TÉLÉVISION du bon père Noël s'est tue, épuisée mais satisfaite. Elle a vendu cette année plus que jamais auparavant ses robots, ses soldats et ses fusils de plastique, ses petits monstres plus ou moins sympathiques, ses poupées, bref, tout ce que l'on pouvait trouver ensuite dans les grands magasins en plus, bien sûr, des millions de piles électriques sans lesquelles tout cela ne serait que matière inerte. La bière, collant déjà à presque toutes les émissions à grande cote d'écoute, prendra le relais à travers les messages qui invitent à la consommation tout en décourageant l'abus et à côté des deux verres qui se frappent et qui éclatent dans la lenteur de ce que l'on imagine être les dernières images que l'on emporte de l'accident ultime.

Dans le temps des fêtes, la télévision est toujours un membre important de la famille. Elle est une bénédiction pour les parents dont elle occupe les enfants aux premières heures de la journée, elle est la famille des personnes âgées, seules dans leur centre d'accueil ou dans leur foyer de charité, elle est le bruit de fond de la plupart de nos foyers. C'est en tout cas à ce membre de la famille que l'on accordera, par rapport à tous les autres, le plus de temps et le plus d'attention.

C'est la nouvelle vie de famille, de la grande famille télévisuelle et de la petite famille physique, plus frileuse que les marmailles du temps jadis mais non moins réelles et souvent aussi belles. La famille d'aujourd'hui est autan faite de parents immédiats que de quelques amis des uns et des autres.

Les tournées familiales d'antan, chez les oncles et les tantes, ont moins de sens car les solidarités sont souvent ailleurs. Les grands-parents ont cependant toujours une

place de choix, très souvent même la première, celle qui leur revient tout naturellement. Ils sont moins familiers avec la fragilité des couples d'aujourd'hui, avec les problèmes et les défis de la vie moderne. Discrets, ils cherchent plutôt à comprendre qu'à savoir.

Avec les enfants, ils sont complices et établissent des ponts inaccessibles même aux parents immédiats. S'ils comparent dans leur tête, ce qu'ils ont vécu et ce qu'ils vivent aujourd'hui ils ne jugent pas. Ils observent, ils acceptent et essaient avec plus de succès que l'on

nuit, dans leur chambre. À sept heures et demie, la télévision leur a offert une ration supplémentaire de bandes dessinées pendant que la maison était encore lourde de sommeil et des odeurs de la veille. Ils savent comment préparer leur petite valise.

Comme à tous les quinze jours, le dimanche, papa viendra les chercher à midi pile. Il n'entre plus jamais dans la maison. C'est toujours le même scénario : il arrive dans la cour, klaxonne deux ou trois coups, laisse tourner le moteur et attend. Les enfants sont presque toujours

prêts car ils savent que papa n'aime pas attendre. Les jouets étant trop gros pour pouvoir être du voyage, ils restent dans la chambre. Ce n'est pas bien grave parce que Pierre et Annie savent que de toute façon ils en auront d'autres. Ils embrassent maman qui termine un premier café et partent vers leur deuxième maison, leur deuxième Noël, leur deuxième père Noël.

Papa vit seul. Il y a plein de monde dans sa vie mais personne en particulier, personne en tout cas qui habite en permanence l'appartement. Comme l'an dernier, grand-papa et grand-maman sont là, arrivés de la veille. C'est grand-maman qui fait la cuisine. La veille, ils sont allés ensemble et seuls à la messe de minuit pendant que leur

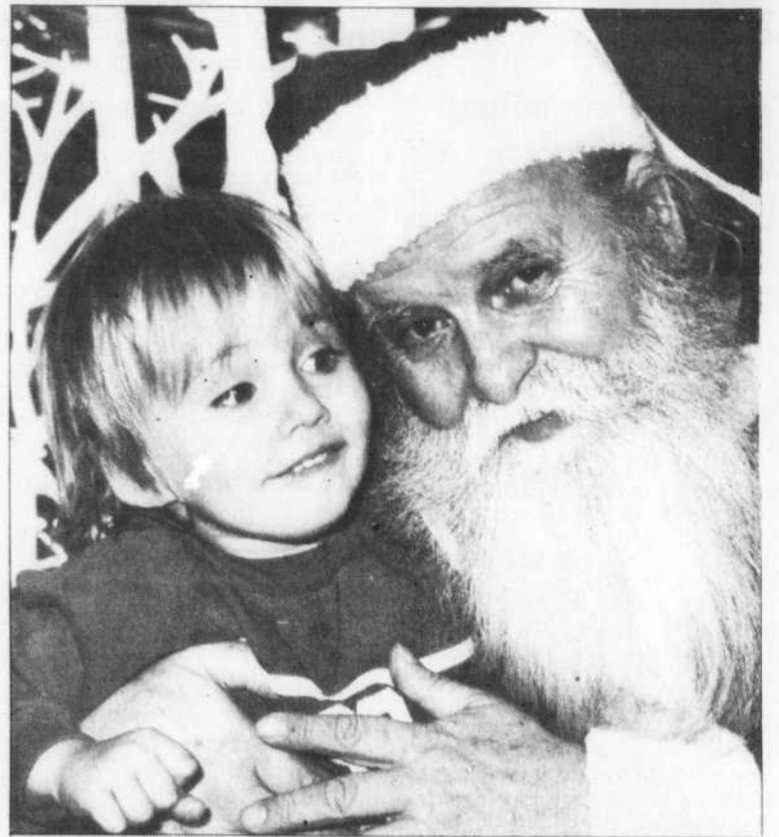
fil, les affaires obligent, réveillonnait à l'invitation de clients importants devenus des amis. La fête, ici, c'est le soir de Noël. Sauf une soeur, seule et sans enfant arrivée il y a quelques instants, il n'y aura personne d'autre.

Car il n'y a personne d'autre dans la famille de papa. Comme il est très occupé, il a fait ses achats sans trop consulter le père Noël et les énormes boîtes qui sont sous le sapin, c'est promis, seront ouvertes tout à l'heure, avant le souper.

Papa passe beaucoup de temps au téléphone pendant que les enfants attendent et que l'apéritif promis aux grands-parents ne demande qu'à être servi. Il raccroche enfin et avant toute chose, annonce qu'il a réussi, coup de chance inespéré, à acheter d'un ami qui ne pourra s'en servir, un billet vers le Mexique pour un voyage de dix jours. Il en a grandement besoin dit-il. Personne ne le contredit. Le départ est cependant fixé pour le soir même, c'est un charter, et on ne peut faire autrement. Il est content, ça se voit, les enfants le sont aussi à le voir, et tout le monde est heureux.

Comme l'an dernier, les enfants passeront les deux ou trois prochains jours avec leurs grands-parents qui ne posent pas de questions et qui aiment bien les gâter et noyer d'affection leurs deux seuls petits-enfants, à la condition bien sûr que cela ne dure pas trop longtemps, car ils se fatiguent vite, comme c'est normal à leur âge.

Tout le monde est content, finalement, sauf peut-être le père Noël. Car les enfants viennent d'ouvrir les cadeaux qu'il avait laissés pour eux, sous l'arbre synthétique, seul permis en appartement. Les jouets sont bien là, attendant patiemment leur vie électrique pour se manifester tels qu'on les a conçus. Mais les enfants se regardent, regardent les



jouets et disent à papa : « il est bien vieux le père Noël, c'est drôle qu'il ne se soit pas souvenu qu'il nous a déjà donné ces mêmes jouets hier chez maman ».

Philosophe à huit ans, l'ainé comme sa soeur d'ailleurs ne croient plus au père Noël. Mais ça fait tellement plaisir aux adultes de leur donner encore l'illusion que même à cet âge, le vieux bonhomme rouge est peut-être encore un peu vrai. Pierre ajoute « comme ça au moins, on ne sera pas obligé de toujours les transporter quand on viendra te voir, hein papa ! »

Papa sert les apéritifs, les deux enfants se tournent vers les grands-parents avec qui finalement ils passeront la soirée de Noël.

Ni pire ni meilleure que celle, d'autrefois, la famille d'aujourd'hui

est différente, petite et frileuse. Les enfants poussent à la consommation mais ce sont les parents qui achètent. Pourtant, hier comme aujourd'hui, les enfants demeurent les plus grands consommateurs d'amour et d'affection. Ils en cherchent avant toute chose et bien au-delà de la quincaillerie ferrailleuse dont trop de parents trouveront les traces encore longtemps dans leur état de compte de carte de crédit.

La réalité de Noël, c'est la réalité de l'enfant et l'enfant n'a jamais d'autre message que celui de l'amour et de l'affection. Nouvelle ou ancienne, grande ou petite, la famille n'a de sens que si elle est d'abord un lieu privilégié d'échange et d'affection. Pourquoi dès lors ne pas laisser les enfants se servir et se réchauffer les premiers ?



LES ANNÉES QUI VIENNENT

JEAN-PAUL L'ALLIER

peut l'imaginer, de voir venir et même de prévenir. Si leur expérience n'est pas sollicitée, elle n'en est pas moins utile et utilisée.

À travers tous les enfants du père Noël, il y a ceux des parents divorcés ou séparés qui doivent la plupart du temps aussi se partager entre deux « ex » qui seront toujours pour eux leur père et leur mère.

Il est midi et c'est Noël. Pierre a huit ans et Annie six. On les a couchés vers huit heures et on les a réveillés à minuit et demie, pour le réveil, avec leur mère, son meilleur ami et quelques copains à eux. Ils ne les connaissent pas beaucoup et s'ils sont de la fête, ce n'est pas vraiment leur fête à eux. C'est avec leur jouet autour d'eux qu'ils se sont rendormis, assez tôt dans la

prêts car ils savent que papa n'aime pas attendre. Les jouets étant trop gros pour pouvoir être du voyage, ils restent dans la chambre. Ce n'est pas bien grave parce que Pierre et Annie savent que de toute façon ils en auront d'autres. Ils embrassent maman qui termine un premier café et partent vers leur deuxième maison, leur deuxième Noël, leur deuxième père Noël.

Papa vit seul. Il y a plein de monde dans sa vie mais personne en particulier, personne en tout cas qui habite en permanence l'appartement. Comme l'an dernier, grand-papa et grand-maman sont là, arrivés de la veille. C'est grand-maman qui fait la cuisine. La veille, ils sont allés ensemble et seuls à la messe de minuit pendant que leur

fil, les affaires obligent, réveillonnait à l'invitation de clients importants devenus des amis. La fête, ici, c'est le soir de Noël. Sauf une soeur, seule et sans enfant arrivée il y a quelques instants, il n'y aura personne d'autre.

Car il n'y a personne d'autre dans la famille de papa. Comme il est très occupé, il a fait ses achats sans trop consulter le père Noël et les énormes boîtes qui sont sous le sapin, c'est promis, seront ouvertes tout à l'heure, avant le souper.

Le cheminement d'un divorce fraternel

NOTES DE LECTURE

PAUL-ANDRÉ COMEAU

PIERRE GODIN, *Les frères divorcés*, Éditions de l'Homme, Montréal, 1986, 360 pages

LA CONSTITUTION, la politique : beaux sujets d'enfant, s'il faut en croire les commentaires déabusés de toute une génération. Après avoir refermé le magistral ouvrage de Pierre Godin, impossible d'imaginer qui pourrait résister au plaisir, au suspense de cette histoire des « frères divorcés ». Disons-le sans réserve : il s'agit là d'une des meilleures œuvres d'histoire politique publiées depuis le début de la décennie.

Ce divorce fraternel, c'est évidemment la croisée des chemins qui devait séparer définitivement l'ancien et l'actuel Premier ministre du Québec. Divorce symbolique et prophétique, tout à la fois : le destin du Québec politique s'identifie à la carrière et à la personnalité de ces deux hommes. Les familles et les générations de Québécois allaient, au cours des années suivantes, épouser la même trajectoire déchirante, parfois douloureuse.

Au terme d'une recherche exhaustive et impressionnante — dépouillement de toutes les sources disponibles, multiples entretiens auprès des acteurs et des témoins —, Pierre Godin retrace le cheminement parallèle de MM. Robert Bourassa et René Lévesque jusqu'à la rupture d'octobre 1967. Moins dramatique que l'autre octobre, trois ans plus tard, il s'agit là d'une date charnière dans l'histoire du Québec contemporain.

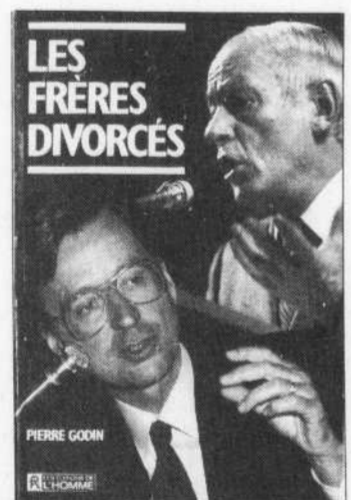
Avec un talent qui manie le genre historique et la forme quasi-romanesque, l'auteur a charpenté son récit autour de ce pivot qui a constitué le congrès des libéraux québécois en octobre 1967. Les scènes, tragiques et romanesques, qui ont marqué ce congrès tenu au château Frontenac, à Québec, ouvrent et clôturent cet essai qui soutient, tout au long de ses 360 pages, un climat de crise, au sens premier de ce terme.

À l'aide de flashback — par respect à la qualité de la langue de l'auteur, on devrait plutôt dire : la rétro-insertion ! —, Pierre Godin structure chacun de ses chapitres autour d'un thème, d'un personnage. Style incisif, où l'ironie effleure, le récit prend vit grâce aux témoignages des acteurs eux-mêmes. Cette vivacité du style, la maîtrise d'une langue concise et claire facilitent la lecture d'un ouvrage dont le sujet n'inspire pas, de prime abord, un intérêt évident.

On connaissait la thèse des frères ennemis, développée par Jacques Godbout dans *Les têtes à Papineau*, reprise sur un mode plus sérieux par le professeur Gérard Bergeron. Historien, politi-

logue et journaliste, Pierre Godin réussit à nous convaincre de l'importance, de la gravité du schisme qui a éloigné MM. Lévesque et Bourassa. Une étape cruciale, de l'histoire du Québec s'est jouée durant l'été 1967. L'histoire a sans doute retenu le cri du cœur de vous savez qui, un jour de juillet. *Les frères divorcés* retrace tout le processus engagé à la défaite de juin 1966 d'où devait émerger le Mouvement souveraineté-association, étape provisoire dans la gestation du Parti québécois.

C'est tout le cheminement de l'idéologie et du mouvement indépendantistes, tout à la fois, qui se dégage de cette querelle de deux militants libéraux, venus à la politique par des voies très différentes. De Jules Tardivel au chanoine Groulx, de Marcel Chabut à André d'Allemagne, sans ou-



LES FRÈRES DIVORCÉS

blier Pierre Bourgault, une filiation se dessine qui rend à la réalité une signification plus profonde, lourde d'un mûrissement à rebondissement sporadique. À ce seul titre, la contribution de Pierre Godin serait exemplaire. Elle prend le relais, le complète et l'actualise, de l'essai rédigé par le professeur Maurice Séguin sur la genèse de l'idéologie séparatiste au Québec.

Mais le mérite, le succès de cet ouvrage ne se limite pas à ce seul aspect. Avec un talent remarquable, l'auteur démêle l'écheveau des jeux partisans, de ces manœuvres où les libéraux de Jean Lesage se sont engagés à la faveur de la Révolution tranquille. Il y a dans ces pages un récit fascinant des hommes et de leurs tactiques pour conserver le pouvoir, pour imposer un choix de société. Les détails ne manquent pas, les anecdotes ne sont pas lancées gratuitement : elles illustrent, soutiennent la démonstration.

Les frères divorcés prennent place, dès maintenant, au rayon des quelques ouvrages indispensables pour comprendre ces choses qui nous arrivent, selon le mot d'André Laurendeau.

Pierre Godin, historien et journaliste

Une fresque de la Révolution tranquille

PIERRE O'NEILL

POLITICOLOGUE, journaliste de métier, écrivain à temps partiel, Pierre Godin est en voie de réaliser son premier rêve d'historien : une fresque de la Révolution tranquille.

Sur les traces de Robert Rumilly, qui s'était employé à décrire l'ère duplessiste, Godin a d'abord écrit la biographie de l'ancien premier ministre Daniel Johnson. Il vient d'achever la deuxième volet de cette œuvre, « Les frères divorcés », qui se situe en plein cœur de la Révolution tranquille.

À l'époque de la Révolution tranquille, Pierre Godin était encore à l'université. Il était trop jeune pour comprendre que la grandeur du moment qu'il vivait alors, allait marquer à jamais l'histoire du Québec. C'est aujourd'hui qu'il le réalise et qu'il ressent le besoin de partager son émerveillement avec les autres milliers de Québécois qui le liront.

« Les frères divorcés », c'est la narration des circonstances qui ont amené René Lévesque à se séparer de Robert Bourassa. C'est le fruit de longues recherches à travers les documents et les journaux de l'époque, c'est le recueil des témoignages recueillis auprès d'une quarantaine de personnes mêlées de près à l'action. L'auteur confie que sans cet exercice de rigueur, il ne serait pas en mesure de porter aujourd'hui un jugement aussi éclairé sur les événements et les grands acteurs de l'époque. Il lui apparaît maintenant évident que la période 1967-1968 a été la



M. Pierre Godin

«cheville tournante» des deux dernières décennies et que René Lévesque a été « l'homme de l'époque ».

En quoi la période de 1967-1968 a-t-elle été la cheville tournante ? Dans les premières années de la Révolution tranquille, explique Godin, la problématique était davantage sociale que nationale. La problématique d'une société qui cherche à reprendre le temps perdu, à s'adapter aux nouveaux courants économiques et sociaux du 20^{ème} siècle.

Or, voilà qu'en 1967, les penseurs, les gens qui ont animé la Révolution

tranquille, se retrouvent soudainement confrontés à la problématique nationaliste. C'est l'année qui ouvre les vrais débats, qui met sur la table les vraies questions qui se posaient depuis 200 ans. L'année qui a engendré la polarisation, phénomène qui a conduit au référendum de 1980. C'est là que René Lévesque intervient pour changer le cours de l'histoire. Il déclenche alors le débat et force tout le monde à « se brancher », note Godin.

Dans cette conjoncture politique, il est intéressant de se demander ce qui serait arrivé, si Daniel Johnson n'était pas mort. Peut-être le PQ n'aurait-il jamais vu le jour. Les deux hommes étaient engagés dans la même direction, épousaient la même vision de l'émancipation du peuple québécois. Avant d'écrire « Les frères divorcés », l'auteur s'est évidemment longuement entretenu avec René Lévesque. Le fondateur du PQ lui a alors confié que la position constitutionnelle de Daniel Johnson l'avait sérieusement embarrassé. Le chef de l'Union nationale a lancé son slogan « Égalité ou indépendance », au moment où René Lévesque planifiait sa croisade pour la souveraineté-association. Il a été troublé par l'intervention dramatique de Johnson, un chef politique traditionnel, conservateur, premier ministre par surcroît, qui prend le mot d'indépendance à son compte, lui donne de la crédibilité et le fait pénétrer dans la population.

Et si le divorce Bourassa-Lévesque ne s'était pas produit ? Si l'aopâtre de la souveraineté-association

n'avait pas quitté le PLQ ? En recueillant les témoignages des anciens compagnons d'armes du chef péquiste, Pierre Godin a constaté que plusieurs d'entr'eux sont restés sous l'impression que M. Lévesque aurait pu prendre le contrôle du PLQ, que sa base au sein du parti était suffisamment solide pour lui permettre de se hisser à la direction. Cette analyse des événements, Godin n'y souscrit pas, considérant la tradition fédéraliste dans laquelle le PLQ s'était ancré.

Le divorce Bourassa-Lévesque, de l'avis de Godin, a servi les intérêts des deux hommes et des Québécois. « Les deux ont fait le bon choix. Ils représentaient les deux visions opposées de l'époque : Lévesque ressentait que les Québécois voulaient être maîtres chez eux, Bourassa représentait l'autre peuple québécois, celui qui mise sur le Canada. C'était le choix logique ».

Aujourd'hui, l'auteur de « Les frères divorcés » est de retour au journalisme. Il lui paraît important de ne pas s'éloigner trop longtemps du métier, de ne pas attendre d'être « déconnecté » du feu de l'action. Au DEVOIR, il occupe le poste d'adjoint au directeur de l'Information. Ce qui n'empêchera pas l'historien qu'il est d'achever sa fresque de la Révolution tranquille. Pierre Godin est à mettre la dernière main au troisième volet de son œuvre, qui portera sur le régime de Jean-Jacques Bertrand et racontera l'épisode mouvementé du bill 63. Un troisième volet aura pour titre : « La poudrière linguistique ».

Soluble dans la foule ?

NOTES DE LECTURE

CAROL NADON

★ Sous la direction de Cohen, Lévy, Cantin et Fortin, *Orwell a-t-il vu juste ?*, Presses de l'Université du Québec, 272 pages

COMMENT ne pas céder à la tentation d'une métaphore orwellienne comme l'ont fait les contributeurs d'une collection de textes intitulée *Orwell a-t-il vu juste ?* Juristes, psychologues, penseurs de la science religieuse et autres sciences humaines se sont penchés sur l'œuvre d'anticipation sociologique de Eric Blair alias Georges Orwell, auteur du roman *1984*.

Sous la plume de Serges Proulx (p. 93), on apprend qu'une enquête Gallup de 1983 sonde les inquiétudes des Canadiens quant à la protection du domaine privé. Pour près de 80 % d'entre eux, cette protection est illusoire ou en passe de le devenir. Plus de la moitié croient même à une manipulation des statistiques par les pouvoirs publics dans le but de camoufler les mauvaises nouvelles. Michel Guay cite les travaux de David Goodman ayant recensé 137 prédictions dans « 1984 » dont 80 se seraient déjà réalisées.

Cohen, Lévy et Cohen établissent un parallèle entre une œuvre du psychologue Skinner parue en 1948 et le roman de Orwell publié en 1948 et l'année, dont le titre d'ailleurs est l'inver-

sion des deux derniers chiffres. Dans *Walderton* (Macmillan, New York), Skinner dépeint une société utopique qui fonde la sélection des individus en fonction d'une performance productive spécialisée, des individus dont on peut anticiper à coup sûr les comportements.

Les deux fictions se ressemblent par l'élimination de toute race d'initiative privée, pour l'accomplissement d'un PLAN séculaire en fonction duquel l'individualité est annihilée dans le troupeau de la masse sordide, conditionnée, solitaire.

L'Occident, créateur en amont de son histoire d'une conception poussée de la notion d'individualité serait en passe de créer en aval un formidable totalitarisme négateur de la moindre parcelle d'autonomie par l'érection de la terreur en système.

On se laisse accrocher par le regard de l'écrivain sur la page couverte. Cette paire d'yeux nous interpelle onze fois. Ces yeux du journaliste qui ont vu la guerre d'Espagne. Ce regard de plongeur d'Hôtel rêve dans l'eau fétide du lavabo, sachant lire dans les lignes du présent les traces perceptibles des machines de contrôle des années futures. Ce regard, il me renvoie aux parents de ces petites filles à qui une journaliste de Radio-Canada posait la question : « Si tu trouvais tes parents en train de prendre de la drogue est-ce que tu les dénoncerais à la police ? » Trois de suite répondent « Oui ! » de tout cœur et sans hésitation. Les parents de ces petites délatrices sont en droit de se demander : « Orwell a-t-il vu juste ? »

LIBRAIRIE HERMÈS
1120, av. Laurier ouest, outremont, montréal • 274-3669

de 9 à 9
362 jours par année

DES CHIFFRES ET DES LETTRES
JEUX de notre temps
MAGAZINE QUI JOUE AVEC LES MOTS CHIFFRES
en vente partout 2,25 \$

L'ÉMISSION - DES CHIFFRES ET DES LETTRES - EST DIFFUSÉE À 18 HEURES 30 SUR TVFO (reprise à 11 h 30)

De 8 heures à minuit
7 jours par semaine
RENAUD-BRAY
5219, Côte-des-Neiges — (514) 342-1515

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La Laurentienne

en 1985. Or, le rapport annuel de la Banque d'Épargne indique qu'au 31 octobre 1985 la valeur comptable des 7,2 millions d'actions ordinaires était de \$24 chacune. Aujourd'hui, le titre de cette institution financière se transige à \$33.

Les deux autres ententes ont été concrétisées au cours de l'année présente. Si l'identité des trois groupes impliqués n'a pas encore été divulguée, on sait qu'Unigesco, présidé par M. Bertin Nadeau, en fait partie.

Cela dit, M. Castonguay a indiqué qu'au cours de l'année financière se terminant le 31 décembre prochain, les actifs du Groupe La Laurentienne auront atteint \$6 milliards, soit près de 50 % par rapport à l'exercice précédent. Cette somme ne comprend pas les actifs de la Banque d'Épargne qui, eux, dépassent les \$3 milliards.

Par ailleurs, il ne faudrait pas s'étonner qu'après Vidéotron, La Laurentienne s'implique dans un dossier de privatisation en France. M. Castonguay a effectivement confirmé au DEVOIR, que le Groupe Victoire de Paris, associé de La Laurentienne, « est extrêmement intéressée à la privatisation des assurances en France. Il est bien possible que sur les conseils des actionnaires, on collabore à une dénationalisation ».

Le Groupe Victoire, qui a comme principal propriétaire la Compagnie Industrielle, organe actuellement du côté d'Assurance générale de France. Le chiffre d'affaires de celle-ci a été de 21 milliards de francs, en hausse de 16 %. Quant au bénéfice net il s'est fixé à 1,3 milliard de francs, soit une progression de 45 %.

De l'autre côté de l'Atlantique, ce n'est un secret pour personne que le président de la Compagnie Industrielle, M. Jack Francés, homme très puissant, veut développer la division assurance de son holding. Ce qu'il désire, c'est le mariage du Groupe Victoire à la société Assurance générale de France. Dans ce dossier le partenaire de La Laurentienne aura comme principal concurrent dans cette privatisation la Compagnie du Midi.

◆ Un sursis

taires depuis plusieurs mois et qu'il était très sérieusement question de la fermer, tout comme on l'a fait d'ailleurs avec une douzaine d'usines GM aux États-Unis.

En avril dernier, M. Peaples et le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, ont même donné une conférence de presse conjointe pour préciser que la fermeture de l'usine pouvait être évitée à deux conditions: accroître sensiblement la productivité et produire des autos de meilleure qualité. M. Peaples avait même cité une étude selon laquelle les automobiles produites à Boisbriand étaient les plus mal construites de toutes les voitures GM en Amérique du Nord.

Une telle fermeture aurait suscité des effets économiques négatifs évalués à \$600 millions. Cette possibilité a évidemment suscité un débat très animé impliquant aussi bien les dirigeants syndicaux que la communauté politique.

Quoi qu'il en soit, le 22 septembre dernier, près de 59 % des employés de l'usine acceptaient, en assemblée générale de leur syndicat, une entente de principe et des modifications à leur convention collective, de manière à permettre des changements importants dans l'organisation et les méthodes de travail. « La base de toute l'entente est la mise en place d'un nouveau concept de participation aux travailleurs et travailleurs aux décisions qui affectent

leur travail à l'intérieur d'un système d'unités de travail », pouvait-on lire dans le rapport du comité d'usine du syndicat.

L'annonce récente de la fermeture de 11 usines GM aux États-Unis venait confirmer que les dirigeants de l'entreprise étaient sérieux lorsqu'ils évoquaient la possibilité d'une fermeture à Boisbriand.

En fait, la seule usine de GM au Québec, construite il y a 21 ans, aurait pu fermer ses portes, si la décision annoncée hier n'avait pas été prise.

◆ Ottawa

Bourassa. Je lis le rapport de M. d'Iberville Fortier (commissaire aux langues officielles) et il y a des reproches très sévères à l'endroit du gouvernement fédéral... Je crois qu'on ne peut pas dire que, s'il y a reculé, ce soit du côté québécois pour ce qui a trait à l'avenir des francophones ».

À l'Assemblée, par ailleurs, le chef de l'opposition se réjouit de ce que le gouvernement se soit laissé ébranler quelque peu par une opinion publique inquiète, en n'appelant pas le projet de loi 140 réformant les organismes issus de la loi 101. Évoquant « les milliers d'infractions à la loi 101 quant à l'affichage », M. Johnson demande pourquoi, après douze mois d'inaction, le procureur général a intenté, jeudi, 31 poursuites concernant l'affichage bilingue.

M. Bourassa répond que, toutes proportions gardées, son gouvernement est beaucoup plus vigilant que le précédent en matière linguistique. Au lieu de présenter des « pétitions bidons, loufoques et inexactes » (encore hier, les péquistes en ont présenté une demi-douzaine invitant au respect intégral de la loi 101), dit-il, son gouvernement a pris des dizaines de poursuites (affichage unilingue) et a obtenu de nombreuses condamnations. M. Bourassa accuse même M. Johnson de « laxisme inacceptable » pour avoir, à titre de ministre de la Justice, reporté et laissé prescrire des causes d'affichage bilingue. « Il est le dernier dans cette Chambre à pouvoir donner des leçons au procureur général ».

M. Johnson note qu'il est normal qu'il y ait plus de poursuites maintenant, étant donné qu'il y a mille fois plus d'infractions que sous le PQ. M. Bourassa rétorque que la Justice a été soudainement inondée, fin 1985, de plaintes, alors qu'il ne s'était rien fait pendant des années. Il rappelle le cas Zellers, qui dure depuis trois ans. À trois reprises, le chef péquiste reprend sa question. Le premier ministre rappelle qu'il a réglé le problème des élèves dits illégaux, que la loi 142 assurera les services de santé aux anglophones dans leur langue.

Concernant l'affichage, le programme libéral prévoit qu'il pourra se faire en français et dans une autre. Sauf qu'il y a le respect de la loi, note M. Bourassa. Toute l'année, le gouvernement a attendu le jugement de la cour d'Appel et, entretemps, retenu l'inscription de nouvelles causes, comme le faisait l'ancien gouvernement, mais d'une façon « moins hypocrite ». « Le procureur général ayant constaté que le jugement de la Cour d'appel n'était pas rendu et que nous vivons dans une société de droit, il a donc annoncé les décisions qui sont connues... ».

À son tour, le ministre Marx explique: « Avec tout le respect que j'ai pour la Cour d'appel, je ne peux plus attendre la décision des tribunaux. Nous formons une société fondée sur la primauté des droits. La loi est la loi... je dois veiller à l'application et au respect de la loi, et c'est ce que j'ai fait ». Le ministre ajoute que ceux qui ont laissé tomber 25.000 poursuites (contre des employés du secteur public, sous le régime péquiste) et M. Johnson, « qui n'a pas poursuivi certains magasins qui ont affiché bilingue pendant des années », doivent comprendre ce que veut dire: la loi est la loi.

Au péquiste Claude Filion, évoquant la nonchalance du gouvernement qui tente de se faire du capital politique avec les récentes poursuites, M. Bourassa répond que le PQ a

blanchi des milliers d'illégalités dans des services essentiels, et que la crédibilité de son collègue Marx n'est nullement en cause, lui « qui fait respecter la loi en tenant compte des jugements des tribunaux ».

En conférence de presse, le premier ministre nie qu'il soit à la remorque des juges, qu'on en soit au gouvernement des juges. « Tout en respectant la séparation étanche des pouvoirs qui fait que le pouvoir judiciaire a son indépendance absolue, le procureur général a pris acte que le jugement n'était pas rendu (sur l'affichage bilingue) et il a agi en conséquence ».

M. Bourassa remet aux journalistes un document dont il fait ressortir les éléments suivants. En sept ans, de 1978 à 1985, 158 dossiers transmis au procureur général ont donné lieu à 116 poursuites, 159 accusations et 32 jugements. En onze mois de régime libéral, les chiffres correspondants sont 249, 95, 122 et 38, pour un total cumulatif de 407, 211, 281 et 70.

Selon le premier ministre, le gouvernement respecte son programme. Il a fait adopter la loi 142. Quant au projet 140, il reste au feuillet et n'est pas retiré. Si le PQ n'avait pas fait une obstruction systématique, le gouvernement aurait aussi fait adopter, au moins en principe, cette « rationalisation administrative qui touche à la loi 101 d'une façon infiniment moins importante que la loi 57 de 1983 ». Quant à l'affichage, il avisera après le jugement de la Cour d'appel et ne veut pas donner d'indications sur la politique gouvernementale. « Vous en avez déjà assez! ».

D'autre part, dans son bilan sessionnel, le chef de l'opposition s'est félicité, quant à lui, de ce que la détermination des péquistes ait forcé le gouvernement à retraiter avec son projet 140, le 142 ayant été adopté, lui, avec la guillotine de la majorité gouvernementale. Grâce au travail de l'opposition et à sa vigilance dès la présentation du projet 140, dit M. Johnson, le gouvernement a dû le laisser au feuillet, même après avoir déposé 16 amendements sur 34 articles.

◆ Mulroney

convoqué pour faire le bilan de l'année politique.

C'est le gouvernement du Canada qui prendra les décisions en ce qui concerne les affaires du Canada. Ce n'est pas à M. Murphy de nous donner des leçons. Il a assez de problèmes chez lui et nous, nous avons assez de problèmes chez nous. Donc on va essayer de s'occuper mutuellement de nos affaires ».

Le gouvernement canadien étudie depuis plusieurs mois, de concert avec le gouvernement québécois, un programme d'aide pour cette usine. Il s'agit, selon certaines informations, d'un prêt sans intérêt de l'ordre de \$200 millions qui viserait à amener GM à garantir les activités à long terme de cette usine.

Ce programme d'aide n'a pas encore été approuvé officiellement par le Conseil des ministres du gouvernement fédéral mais son approbation ne serait plus qu'une formalité, a-t-on assuré au DEVOIR cette semaine. Ce programme d'aide est devant le comité ministériel des communications où l'on serait à arrêter la meilleure stratégie avant de l'annoncer.

Conscient des problèmes de perception que pose dans l'Ouest toute forme d'aide à des industries québécoises, le gouvernement voudrait dévoiler son programme d'aide à GM simultanément à l'octroi du contrat de construction du brise-glace de classe huit pour l'Arctique au chantier naval Versatile Pacific de Vancouver. Là aussi, la décision finale ne serait plus qu'une question de formalité.

M. Murphy a dit voir d'un très mauvais poil l'octroi d'une aide gouvernementale à GM dans le contexte des négociations sur la libéralisation des échanges commerciaux canado-américains. Le sujet des subventions est au cœur de ces négociations. Son intervention était surtout inspirée par le fait que GM a annoncé la fermeture d'une série d'usines aux États-Unis. L'octroi d'une subvention pour garder l'usine de Boisbriand ouverte serait explosif, a-t-il dit.

Le premier ministre Mulroney s'est étonné des remarques de M. Murphy en notant que les États américains et les agences gouvernementales américaines ont donné souvent de l'aide financière aux compagnies automobiles. « Il n'y a rien d'inusité dans ce qui se passe chez nous. Je ne vois pas d'explosion là-dedans », a dit M. Mulroney.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, Michel Côté, devait pour sa part soumettre ce dossier au ministre du Développement économique canadien. Le gouvernement canadien doit répondre aux besoins des Canadiens et le secteur automobile est un secteur économique majeur pour le Canada, a-t-il dit. Ces deux dernières années, sept projets d'investissement totalisant près de \$2 milliards ont créé quelque 13.000 emplois, a-t-il rappelé. Dans le cas de Boisbriand, « nous allons prendre en considération l'intérêt des Canadiens », a-t-il affirmé.

L'opposition aux Communes devant de son côté négativer au projet de M. Murphy réajustement. Le député libéral Lloyd Axworthy a dit voir dans cette déclaration un signe avant-coureur des limites qui seront imposées à la liberté du Canada dans un pacte de libre-échange.

Au cours de sa conférence de presse hier, le premier ministre ne s'est dit nullement découragé par les difficultés que rencontre le Canada dans la recherche de nouveaux arrangements commerciaux avec son voisin du sud. « Cela me laisse songeur mais pas découragé », dit-il par exemple devant la réaction américaine dans le dossier du bois-d'oeuvre qui résiste à une solution négociée.

Le libre-échange n'est pas une fin en soi que poursuit le gouvernement. L'objectif premier est la création

Gorbatchev joue la carte des droits de la personne

L'exil de Sakharov prend fin



Andrei Sakharov

à MOSCOU (AFP, Reuter) — Le pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev a desserré l'étau autour de l'académicien dissident Andreï Sakharov, exilé depuis près de sept ans à Gorki, en l'autorisant à regagner Moscou avec son épouse Elena Bonner.

L'annonce officielle d'une décision en ce sens du gouvernement soviétique a été faite hier au cours d'une conférence de presse par M. Vladimir Fetisov, vice-ministre des affaires étrangères.

Elle a été accueillie avec une satisfaction prudente dans les capitales occidentales, où l'on soulignait que ce geste n'allait cependant pas mettre fin aux violations des droits de l'homme en URSS. À Washington, la Maison-Blanche s'est ainsi déclarée « satisfaite » par l'annonce que le physicien dissident et son épouse étaient autorisés à regagner Moscou tout en soulignant que « le système d'abus des droits de l'homme » existait toujours en Union soviétique. Ottawa a parlé de geste « encourageant ».

En France, le ministre du Commerce extérieur, M. Michel Noir, a estimé « qu'il y avait besoin (pour l'URSS) de faire un geste symbolique vis-à-vis de l'Occident après la mort de M. Marchenko ».

À Oslo, la décision des autorités soviétiques a été accueillie avec « joie » par le gouvernement norvégien qui l'a qualifiée de « geste politique important ».

M. Sakharov, 65 ans, prix Nobel de la paix en 1975, avait été confiné en janvier 1980 à Gorki, ville interdite aux étrangers, à 400 km à l'est de Moscou, après avoir pris position contre l'intervention soviétique en Afghanistan. Cet exil n'a jamais fait l'objet d'une décision en justice.

L'épouse du physicien et père de la bombe H soviétique avait, elle, été jugée et condamnée à cinq ans d'exil en août 1984 pour « calomnies envers l'État soviétique ». Le couple vivait à Gorki dans un isolement total. Les autorités avaient jusqu'à présent refusé d'autoriser Sakharov à regagner Moscou — et à fortiori de le laisser émigrer — en invoquant les « secrets d'État » dont il serait détenteur.

épouse, après un an et demi d'attente, Andreï Sakharov avait pu observer deux grèves de la faim prolongées.

La décision du pouvoir de permettre au savant de réintégrer son domicile moscovite est d'autant plus surprenante que Mme Bonner avait peu respecté son engagement écrit de ne faire aucune déclaration à la presse pendant son séjour à l'Ouest.

Qui plus est, Mme Bonner a publié l'été dernier en Occident un livre, intitulé *Un exil partagé*, où elle décrit les persécutions dont le couple a été l'objet et les manœuvres du KGB, la police politique soviétique, visant à assujettir et briser les Sakharov tout en faisant croire au monde qu'ils mènent une vie parfaitement normale.

Confronté au nouveau climat de guerre froide entre Moscou et Washington depuis l'échec du sommet de Reykjavik en octobre dernier, M. Gorbatchev a manifestement choisi de jouer la carte des droits de l'homme vis-à-vis de l'Occident, estiment les analystes.

La proposition soviétique de tenir à Moscou une conférence internationale sur les droits de l'homme, faite début novembre à la réunion-bilan de Vienne sur la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) n'est sans doute pas étrangère au changement d'attitude à l'égard des Sakharov, dépeints hier encore comme des « traîtres à la patrie ». Pour l'Occident, en effet, il eût été inconcevable d'envisager l'idée même d'une telle conférence sans la libération préalable du physicien dissident.

Par ailleurs, la mort en détention le 9 décembre dernier — veille de la Journée internationale des droits de l'homme — du dissident Anatoli Martchenko, a considérablement terni l'image de l'URSS en Occident.

Enfin, dans ce qui apparaît comme un nouveau « geste d'ouverture » du régime, la poétesse Irina Ratouchinskà a pu quitter jeudi soir l'URSS. Condamnée en 1983 à sept ans de camp, elle avait été libérée début octobre, à la veille du sommet de Reykjavik.

d'emplois, a expliqué le premier ministre qui a fait valoir que le taux de chômage actuellement à 9,4 % pourrait baisser de trois ou quatre points avec une entente avec les États-Unis.

Les succès obtenus jusqu'ici en matière de création d'emploi ne pourront se poursuivre au même rythme si on n'a pas recours à un élargissement des marchés, croit M. Mulroney qui promet de faire tous les efforts nécessaires pour arriver à une entente. Tout dépendra notamment si l'Administration Reagan et le Sénat américain voudront conclure un accord aussi historique, a-t-il dit, avouant qu'il n'avait pas de réponse à sa question.

Interrogé par ailleurs sur la performance de son gouvernement, le premier ministre a souligné que par comparaison avec les gouvernements français, britannique ou américain, il avait raison d'être satisfait. Selon lui, le fond du baril a été atteint. « Il n'y a pas si longtemps, on nous reprochait de ne pas avoir de programme. Maintenant on nous reproche d'avoir un programme trop chargé », a-t-il rappelé à ses critiques, ajoutant qu'un juste milieu s'imposerait de lui-même.

◆ Irangate

Reagan eut demandé l'ouverture d'une enquête indépendante sur l'affaire. Celle-ci pourrait durer un an.

« Le juge Walsh est un des avocats éminents de ce pays et il apporte à cette vaste enquête (...) un jugement et un savoir-faire acquis pendant des années d'expérience comme procureur, juge fédéral, responsable gouvernemental, avocat et bâtonnier (...) », a indiqué la Cour.

Les commissions d'enquête du Congrès tentent de déterminer si le colonel North, cerveau présumé de la vente d'armes américaines à l'Iran et du transfert de fonds aux *contras* nicaraguayens, a agi seul ou sur instructions de ses supérieurs hiérarchiques, y compris éventuellement de M. Reagan.

Deux commissions spéciales du Congrès entameront des enquêtes indépendantes lorsque le Congrès, dominé par les démocrates, reprendra ses travaux le mois prochain, prenant le relais de commissions de moindre importance de la Chambre des représentants et du Sénat qui enquêtent sur l'affaire depuis deux semaines.

L'attorney-general (ministre de la Justice) Edwin Meese, qui a réclamé à la demande de M. Reagan la nomination d'un procureur spécial, a déclaré qu'il fallait aussi établir au cours des enquêtes si des personnes travaillant pour le gouvernement ou non avaient participé à une conspiration avec le colonel North et avaient enfreint la loi.

Des agents du bureau fédéral d'investigation (FBI) participeront à l'enquête confidentielle de M. Walsh.

20 décembre par la PC et l'AP

1985: l'assemblée nationale et le Sénat votent un projet de loi qui interdira en France, à partir de 1987, le cumul de plus de deux mandats électifs.

1979: dépôt de la question référendaire à l'Assemblée nationale du Québec.

Un grand jury délivrera des citations à comparaître devant les enquêteurs, entendra les dépositions de responsables américains et étrangers et accordera éventuellement l'immunité aux personnes appelées à comparaître.

MM. North et le vice-amiral John Poindexter, conseillers au Conseil national de sécurité de la Maison-Blanche, se sont refusés à déposer devant les commissions d'enquête du Congrès, invoquant le cinquième amendement de la constitution en vue de se protéger contre toutes poursuites éventuelles, consécutives à leur témoignage.

M. Poindexter a démissionné le 25 novembre, le jour où le colonel North a été limogé pour implication présumée dans l'affaire du détournement de fonds aux *contras*.

L'enquête restera confidentielle jusqu'à ce que le procureur spécial décide ou non de dresser un acte d'accusation officiel contre des personnes impliquées dans l'affaire.

Le président Ronald Reagan a pour sa part « accueilli avec satisfaction la nomination d'un juriste aussi distingué » que M. Walsh.

Avec cette nomination et « les efforts » des commissions spéciales du Congrès, « tous les faits seront présentés au peuple américain le plus tôt possible », a ajouté M. Reagan dans un communiqué diffusé par la Maison-Blanche.

« J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour que les faits soient connus », poursuit le président américain en rappelant qu'il avait souhaité la désignation d'un procureur spécial. « M. Walsh a ma promesse d'une totale coopération et j'ai donné pour instruction à tous les membres de mon gouvernement de coopérer pleinement avec l'enquête afin d'assurer une révélation totale et rapide » des faits, ajoute M. Reagan.

◆ L'Hydro

qu'elle explique son attitude au Comité ministériel permanent de l'aménagement et du développement régional (COMPADR), qui réunit tous les ministres impliqués dans la gestion du territoire québécois.

Le rapport remis par SNC à Hydro-Québec en février dernier établit qu'il est techniquement possible et même de 5 à 20 fois plus fiable de faire passer la ligne à haute tension sous le fleuve Saint-Laurent plutôt qu'au dessus à l'aide de câbles rattachés à des tours géantes.

Ce rapport, commandé par Hydro-Québec le 23 novembre 1984, contredit l'étude d'impact soumise par la société d'Etat au ministre de l'Environnement. Or y il en effet que la traversée sous-fluviale de la 6e ligne n'est pas une solution fiable. Hydro-Québec ne mentionne pas l'existence du rapport et des conclusions de SNC dans son étude d'impact déposée en septembre en vertu de la Loi de l'Environnement.

Les responsables du dossier de la 6e ligne au sein d'Hydro-Québec ont affirmé à deux reprises cette semaine devant le Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement (BAPE) que ce rapport n'existait pas, puis qu'ils n'en avaient pas eu connaissance pour finalement le déposer à la demande formelle des commissaires.

Les déclarations du ministre de l'Énergie et des Ressources hier matin à l'Assemblée nationale se sont abattues comme un verglas sur une 6e ligne déjà fort mal en point dans

son tronçon Grondines-Lotbinière.

En réponse à une question du député libéral de Lotbinière, M. Lewis Camdem, M. Ciaccia a révélé qu'Hydro-Québec avait caché au gouvernement l'étude de SNC en dépit des demandes formelles du COMPADR, c'est-à-dire de l'ensemble des ministres associés à la gestion du territoire.

Le COMPADR, a révélé M. Ciaccia, « s'est réuni en session spéciale ce matin pour étudier la situation provoquée par le fait qu'Hydro-Québec a déposé aux audiences publiques sur la 6e ligne des rapports d'études de SNC sur la possibilité d'une traversée sous le fleuve ».

« Ces rapports, a ajouté le ministre de l'Énergie, n'ont jamais été communiqués à notre gouvernement malgré mes demandes et celles du comité ministériel d'examiner toutes les possibilités. »

M. Ciaccia a même doublé son accusation en ajoutant qu'il semblait qu'ils (ces rapports) n'ont pas été communiqués au gouvernement précédent.

Affirmant qu'il allait faire toute la lumière sur les possibilités d'une traversée sous-fluviale, le ministre de l'Énergie a ajouté que l'affaire « ne remettrait pas en cause » le corridor Lotbinière-Grondines. Ce corridor a été choisi par l'ancien gouvernement en contravention du processus d'évaluation des impacts prévu par la loi.

Selon le rapport SNC déposé devant le BAPE mercredi soir, la traversée sous-fluviale du fleuve coûterait \$18,7 millions pour une charge de 2.000 MW. Un passage en tunnel coûterait \$5 millions de moins qu'une tranchée sous-marine. Mais cette solution coûterait \$10 millions de plus qu'une traversée aérienne. Les ingénieurs de SNC ajoutent toutefois qu'Hydro-Québec pourrait diminuer ces coûts en offrant de partager ce service à d'autres utilisateurs comme les compagnies de téléphone ou de câblo-télévision.

Cette technique, ajoute le rapport SNC, est « réalisable en utilisant la technologie actuelle ». Si Hydro-Québec acceptait de déplacer sa ligne jusqu'à Batiscaan, la société d'Etat aurait alors la possibilité de réduire ses coûts sans grand risque de bris. Le fleuve à cet endroit est si profond que les travaux de creusage de la voie maritime ne pourront l'affecter. Le site, affécté-t-on, est plus propice que celui de Bicancourt ou de Bois-des-Hurons où les effleurements rocheux du fleuve obligerait Hydro-Québec à dynamiter une tranchée.

Cette nouvelle va sûrement ravir les municipalités de Grondines-Lotbinière qui accusent Hydro-Québec de vouloir défigurer l'environnement fluvial avec ses tours géantes dont les socles pourraient par ailleurs nuire à la migration annuelle des « petits poissons de technique ».

SNC estime que le cheu des « câbles à l'huile » est la plus sûre et des essais ont démontré qu'elle peut transporter jusqu'à 600 kv en courant continu. La 6e ligne acheminera le courant en 450 kv.

WEEK-END

SAMEDI

Le saviez-vous? L'hiver, le canal de Lachine transforme sa piste cyclable en piste de ski de fond, éclairée tous les soirs jusqu'à 1 h, du lundi au vendredi. La piste est accessible du métro Charlevoix. 637-7433.

Le Club des diplômés universitaires de Montréal (pour les célébrations) vous invite à une danse de Noël, ce soir à 21 h au centre Sheraton, salon ABC. On se renseigne au 655-4127.

« Poésie et clarinette » de l'Atelier culturel Pablo-Neruda, avec Tito Alvarado et Alfredo Lavergne accompagnés par Cécile Arsenault, ce soir à 20 h 30 au Café-Tiers (4933, rue de Grandpré - métro Laurier). 843-7112.

« Et si l'étoile brillait pour vous... » spectacle pour enfants de sept ans et plus, avec Claudine Thibodeau, aujourd'hui à 13 h 30 à la bibliothèque municipale de Saint-Fustache (80, boulevard Sauvé). 472-4440, poste 251.

Les Émotions anonymes du groupe « Revivre » vous invitent à venir partager avec d'autres des expériences diverses, tous les samedis à 20 h au 25, rue Jarry ouest (métro Jarry). 627-1661.

Le Centre communautaire de loisirs de la Côte-des-Neiges (5347, chemin de la Côte-des-Neiges - métro Snowdon) organise un club de ski de fond qui fera huit sorties, les dimanches du 11 janvier au 1er mars. 733-1478.

La Maison des jeunes de Laval a besoin de... vos vieux cousins! Si vous en avez un ou plusieurs que vous ne voulez plus voir, il nous fera plaisir d'aller les chercher. 608-3954.

Rencontre. À l'écoute de la spiritualité de Charles de Foucauld, aujourd'hui de 9 h 15 à 17 h à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (1110, rue Mansfield - métro Peel). 768-0989.

DIMANCHE

Célébration des vèpres du 3e dimanche de l'Avent avec le chœur des étudiants de l'université Concordia, ce soir à 18 h à la basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde (angle Dorchester et Mansfield - métro Peel). 866-1661.

Cérémonie d'ordination célébrée par l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, aujourd'hui à 16 h à l'église Saint-Charles (2115, rue du Centre). 932-5335.

Cours de moniteurs en sécurité aquatique donnés par la Croix-Rouge au 6400, 18e avenue, à Montréal, tous les dimanches du 18 janvier au 22 mars, de 9 h à 16 h. Renseignements et inscription: 374-8859.

DIMANCHE

L'éveil musical de Lachine vous donne rendez-vous pour un concert d'airs de Noël avec les Petits Chanteurs de Laval, ce dimanche à 11 h à l'hôtel de ville (21, 18e avenue, à Lachine). 634-4524 ou 634-0106.

Collectes de provisions au Cepsun afin de venir en aide aux plus démunis. Nous acceptons les denrées alimentaires non périssables que vous viendrez porter jusqu'au 30 décembre. 343-6150.

Conférence dans le cadre de l'exposition « Splendeurs du Vatican »: chefs-d'œuvre de l'art baroque, ce 21 décembre de 15 h au musée des Beaux-Arts (1379, rue Sherbrooke ouest, auditorium). 285-1600.

Journée de la fraternité animée par le père François Carrière, capucin et missionnaire de la prière et de la pénitence, de 9 h à 17 h au 3650, rue de la Rousselière, à Pointe-aux-Trembles. Inscription le matin même. 642-5391.

Brunch tous les dimanches au Café-Tiers (4933, rue de Grandpré - métro Laurier), de midi à 15 h. Le café sera fermé du 22 décembre au 7 janvier. 843-7112.